

NEVERS



RAPPORT D'ACTIVITÉ
2019

- 1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**
 - 1.1. Les caractéristiques générales de la délégation de service public
 - 1.1.1. Objet et étendue de la délégation
 - 1.1.2. Autorité délégante
 - 1.1.3. Délégué
 - 1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants
 - 1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat
 - 1.2. Les caractéristiques intrinsèques du service
 - 1.2.1. Les services fournis
 - 1.2.2. Les installations
 - 1.2.3. Les charges du délégué
- 2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU-FINANCIER**
 - 2.1. Le compte-rendu financier
 - 2.1.1. Les tarifs des prestations du service public
 - 2.1.2. La révision des tarifs
 - 2.2. Compte de résultat
 - 2.2.1. Les règles comptables
 - 2.2.2. Le compte de résultat
 - 2.2.3. Commentaires sur le compte de résultat
 - 2.3. Compte rendu bilantiel sur les biens et immobilisations
 - 2.3.1. Etat de variation du patrimoine
 - 2.3.2. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué
 - 2.3.2.1. Conformité des installations du crématorium
 - 2.3.2.2. Travaux d'entretien du crématorium
 - 2.3.3. Programme contractuel d'investissements
 - 2.3.4. Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année
 - 2.3.5. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et biens de reprise
 - 2.4. Engagements financiers
 - 2.4.1. Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité
 - 2.4.2. Les engagements à incidences financières en matière de personnels
 - 2.4.3. Les attestations d'assurances souscrites
- 3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE**
 - 3.1. Evolution de la mortalité en France
 - 3.2. Analyse du registre des crémations
 - 3.2.1. Evolution du nombre annuel de crémations
 - 3.2.2. Evolution mensuelle de nombre de crémations
 - 3.2.3. Répartition des crémations par sexe
 - 3.2.4. Destination des cendres
 - 3.2.5. Fréquentation de la salle de cérémonie
 - 3.2.6. Répartition des crémations par entreprise funéraire
 - 3.2.7. Répartition des crémations selon le domicile des défunts

- 3.3. Tableau de bord sur la qualité du service rendu
 - 3.3.1. Le Temps de mémoire
 - 3.3.2. Comité d'éthique
 - 3.3.3. Registre d'appréciation du service
 - 3.3.4. Enquête de satisfaction
 - 3.3.5. Communication
 - 3.3.6. Défibrillateur
 - 3.3.7. La Certification de Services
 - 3.3.8. Protection du Travailleur Isolé (PTI)
- 4. **LE RAPPORT ANNUEL, TROISIEME PARTIE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE**
 - 4.1. Les faits marquants de l'exercice
 - 4.2. Le compte rendu technique
 - 4.2.1. Les horaires de crémation
 - 4.2.2. Les moyens en personnel
 - 4.2.3. Elimination des déchets métalliques

Annexe I : formule de révision tarifaire

Annexe II : détails de la masse salariale

Annexe III : rapports de vérification des installations électriques

Annexe IV : inventaire des biens

Annexe V : attestation d'assurance

Annexe VI : liste complète de la répartition des crémations selon l'entreprise des Pompes Funèbres

Annexe VII : compte-rendu comité d'éthique

Annexe VIII : enquête de satisfaction – verbatims

Annexe IX : plaquette de communication

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**1.1. LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC****1.1.1. Objet et étendue de la délégation**

La délégation porte sur la conception, la réhabilitation/extension/mise aux normes, le financement et l'exploitation du crématorium.

1.1.2. Autorité délégante

La Ville de Nevers.

1.1.3. Déléataire

OGF
Société anonyme au capital de 40.904.385 €
RCS Paris B 542 076 799
Siège social : 31, rue de Cambrai – 75019 Paris
Habilitation n°18-75-0001

1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants

Président-directeur général : M. Philippe LEROUGE
Directeur délégué : M. Didier HEREAU remplacé par M. Frédéric LAURENTY au 1^{er} avril 2019
Directeur de secteur opérationnel : M. Didier ROBERT

1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat

Contrat de délégation de service public, signé le 6 avril 2016 pour une durée de vingt (20) années prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2017 et dont l'échéance est le 31 décembre 2036.

1.2. LES CARACTÉRISTIQUES INTRINSÈQUES DU SERVICE

1.2.1. Les services fournis

Conformément au contrat de délégation, le délégataire assure l'ensemble des prestations relatives à la gestion du service de crémation, notamment :

- La réception des cercueils ;
- L'accueil des familles et les opérateurs funéraires ;
- L'organisation des cérémonies à la demande des familles ou des opérateurs funéraires ;
- La vérification du dossier administratif de crémation et les contrôles techniques avant l'introduction du cercueil dans l'équipement de crémation ;
- La crémation des cercueils ;
- La pulvérisation des cendres ;
- La fourniture des réceptacles simples et de taille adaptée, nécessaires pour recueillir les cendres suivant les dispositions de l'article L.2223-18-1 du CGCT ;
- Le recueil des cendres dans une urne cinéraire munie extérieurement d'une plaque portant l'identité du défunt et le nom du crématorium qui sera remise à la famille ou à toute personne qu'elle aura mandatée ;
- La dispersion des cendres au Jardin du Souvenir du cimetière à la demande des familles ;
- L'information sur les destinations légales des cendres et, le cas échéant, les formalités à accomplir notamment en cas de dispersion en pleine nature ;
- La location de la salle de cérémonie non suivie de crémation ;
- Le cas échéant, la conservation provisoire de l'urne au crématorium, dans un local affecté à cet effet pour un délai ne pouvant excéder un an, conformément à la réglementation en vigueur au moment de l'exécution du contrat, notamment à l'article R.2213-38 du CGCT et au règlement intérieur et de service. A l'issue dudit délai d'un an, si la personne qui a pourvu aux funérailles n'a pas réclamé l'urne après relance par le Délégataire, celui-ci pourra procéder à la dispersion dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

1.2.2. Les installations

Le crématorium comprend :

- des locaux ouverts au public :

- un hall d'entrée et d'accueil,
- un espace-salon d'attente pour les familles,
- une salle de cérémonie et de remise de l'urne d'une capacité de 120 personnes environ modulable avec une installation audio-visuelle intérieur et extérieur,
- un espace de remise des urnes,
- une salle de visualisation.

- des locaux techniques à l'usage exclusif du personnel du crématorium :

- un local de mise à la flamme, équipé d'un four de crémation,
- un local technique et de service,
- un bureau administratif,
- un local de conservation des urnes.

A ces locaux s'ajoutent les couloirs de circulation et les sanitaires obligatoires (accessibles aux personnes handicapées).

1.2.3. Les charges du délégataire

Le délégataire est chargé de :

- La conception, le financement de la réhabilitation/extension/mise aux normes du crématorium existant ;
- La réalisation de travaux de mise aux normes au regard de l'arrêté du 28 janvier 2010 *relatif à la hauteur de la cheminée des crématoriums et aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés dans l'atmosphère* ;
- La réalisation de travaux de renouvellement et de grosses réparations tels que le remplacement des équipements de crémation et des installations de filtration, le renouvellement des peintures du sol, des murs et du plafond, etc. ;
- La réalisation des travaux de maintenance, d'entretien et de réparations courantes tels que les fournitures d'entretien courant, l'entretien et l'amortissement de l'outillage, les visites de contrôle comprenant les visites réglementaires, l'entretien en état de marche du réseau d'éclairage normal et de sécurité, l'entretien des ventilations et des installations de surveillance de la qualité de l'air, l'entretien permanent de l'équipement y compris les parties non accessibles au public, le remplacement de petites pièces défectueuses, etc.

2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER

2.1 LE COMPTE RENDU FINANCIER

2.1.1 Les tarifs des prestations du service public

Les tarifs pratiqués en 2019 ont été les suivants :

Désignation	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2019		
	Prix H.T.	T.V.A. 20,00%	Prix T.T.C.
<u>Redevance Crémation</u>	-	-	-
Crémation adulte avec cérémonie de recueillement (hommage simple)	581,96 €	116,39 €	698,35 €
Crémation adulte avec cérémonie de recueillement (hommage personnalisé)	623,53 €	124,71 €	748,24 €
Crémation adulte sans cérémonie de recueillement	509,22 €	101,84 €	611,06 €
Crémation enfant (moins de 12 ans)		Gratuit	
-			
<u>Crémation d'un cercueil après exhumation</u>			
Cercueil inhumé depuis moins de 5 ans	581,96 €	116,39 €	698,35 €
Cercueil inhumé depuis plus de 5 ans	290,98 €	58,20 €	349,18 €
-			
<u>Crémation des personnes dépourvues de ressources suffisantes</u>		Gratuit	
-			
<u>Crémation sapeur pompier (décès en service commandé)</u>		Gratuit	
-			
<u>Crémation des pièces anatomiques</u>			
Container de 60 kg et 200 litres maximum	581,96 €	116,39 €	698,35 €
Container de 30 kg et 100 litres maximum	509,22 €	101,84 €	611,06 €
-			
<u>Cérémonie de recueillement</u>		Gratuit	
-			
<u>Remise de l'urne</u>		Gratuit	
-			
<u>Dépôt temporaire des cendres au crématorium (12 mois maximum)</u>		Gratuit	
-			
<u>Dispersion des cendres au jardin du souvenir</u>		Gratuit	
-			
<u>Dispersion des cendres des pièces anatomiques d'origine humaine au cimetière</u>		Gratuit	
-			
<u>Location salle de cérémonie pour obsèques sans crémation pour les personnes domiciliées, décédées ou inhumées à Nevers</u>			
Courte durée (45 minutes maximum)	93,53 €	18,71 €	112,24 €
Longue durée (90 minutes maximum)	135,10 €	27,02 €	162,12 €
-			

2.1.2 La révision des tarifs

Les tarifs appliqués au Crématorium de Nevers sont ceux mentionnés dans l'Annexe A3 du contrat de concession.

Conformément à l'article 37.6 du contrat de concession, la révision des tarifs se fera annuellement au 1^{er} janvier selon la formule contractuelle.

La variation des tarifs au 1^{er} janvier 2019 a été de +4,13%.

2.1 COMPTE DE RESULTAT

2.1.1 Les règles comptables

Le crématorium de Nevers n'est pas une entité économique en tant que telle et ne génère donc pas par conséquent de compte d'exploitation propre.

Les charges retenues sont les charges réelles. Seuls certains postes sont forfaitaires (frais d'administration générale, eau, frais postaux et télécoms) ou font l'objet d'une clé de répartition (charges de personnel).

Par convergence du plan comptable général français avec les normes comptables IFRS, un nouveau plan comptable doit être appliqué par les entreprises à partir des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2005. Les méthodes de comptabilisation, notamment des amortissements et des provisions sont les suivantes :

- L'amortissement des immobilisations corporelles est fait par composants, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre.
- La méthode de comptabilisation par composants exclut la constatation de provisions pour gros entretien ou grandes révisions (art.311-2 PCG).

2.1.2 Compte de résultat :

ANNEES DU CONTRAT D'AFFERMAGE	2018	2019
1. PRODUITS ET RECETTES D'EXPLOITATION		
<i>Nombre de crémations (hors PAOH)</i>	943	1 012
Nombre de crémation adulte avec utilisation de la salle de cérémonies (simple)	909	972
Nombre de crémation adulte sans utilisation de la salle de cérémonies	25	36
Nombre de crémations enfants (moins de 12 ans)	2	3
Nombre de crémations après exhumation (+ de 5 ans après inhumation)	5	
Crémation d'un cercueil après exhumation (- de 5 ans après l'inhumation)	2	1
Nombre de crémations pièces anatomiques d'origine humaine (60 kg et 200 l max.)	0	
Nombre de crémations pièces anatomiques d'origine humaine (30 kg et 100 l max.)	6	8
Nombre de location salle de cérémonies (courte durée) pour obsèques	2	1
C.Affaires crémation adulte avec utilisation de la salle de cérémonies (simple)	508 735	566 650
C.Affaires Crémation adulte sans utilisation de la salle de cérémonies	12 226	18 332
C.Affaires Crémation enfant (moins 12 ans)	0	0
C.Affaires Crémation après exhumation (+ de 5 ans après inhumation)	1 397	0
C.Affaires Crémation après exhumation (- de 5 ans après inhumation)	1 118	582
C.Affaires Crémation PAOH (60 kg et 200 l max.)		0
C.Affaires Crémation PAOH (30 kg et 100 l max.)	2 934	4 074
C.Affaires de location salle de cérémonies (courte durée) pour obsèques	180	94
TOTAL PRODUITS	526 590	589 731
2. CHARGES D'EXPLOITATION		
Gaz	26 414	32 313
Electricité	15 317	15 532
Eau	742	1 275
Frais postaux et télécom.	535	884
Fournitures diverses d'exploitation	2 439	2 548
Fournitures, charges administratives et Commissaire aux Comptes	2 743	5 528
Autres Charges	366	1 910
Entretien, maintenance équipement cremation et filtration, et contrôles techniques	5 543	5 122
Entretien des locaux	5 226	11 977
Personnel (y compris charges sociales)	100 326	106 949
Frais de direction (encadrement, gestion, compta...)	41 601	45 999
Assurances	1 183	2 129
Impôts	6 675	9 019
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	209 108	241 184

Dotations aux amortissements	31 059	148 377
Provisions pour risques et charges	0	0
VNC	749	0
TOTAL DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX AMORTISSEMENTS	31 807	148 377
Frais financiers	0	255 325
TOTAL CHARGES FINANCIERES	0	255 325
Charges Exceptionnelles	2 100	0
Produits Exceptionnels	0	0
TOTAL CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 100	0
TOTAL CHARGES	243 016	644 886
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT REDEVANCES A LA VILLE	283 574	-55 154
Redevance fixe + part variable	90 000	100 254
Redevance pour occupation du domaine public	3 493	3 637
Redevance pour frais de contrôles	2 495	2 598
Régul redevance 2017	11 370	
Total redevances ville	107 358	106 489
<i>% du Chiffre d'affaires</i>	20,39%	18,06%
RESULTAT D'EXPLOITATION APRES REDEVANCE A LA VILLE	176 216	-161 644
IS (34,43% en 2019 34,43 % en 2018)	60 671	0
RESULTAT NET	115 545	-161 644

2.2.3 Commentaires du compte de résultat

Le compte de résultat est présenté en euros hors taxes sur les exercices des années civiles 2019 et 2018.

Activité et chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires a été déterminé en fonction des systèmes de facturation.

Pour l'année 2019, il s'élève à 589 731 € pour 1022 crémations facturées dont 10 crémations de PAOH.

L'augmentation de l'activité s'explique par quelques jours d'arrêt d'activité en 2018 en raison des travaux et de la maintenance sur l'équipement de crémation. L'activité retrouve donc un niveau normal.

La différence d'une crémation entre le compte de résultats (1022) et les statistiques (1023) s'explique par un oubli de facturation en 2019 pour toutes crémations confondues.

Ainsi, le chiffre d'affaires se décompose de la manière suivante :

- 972 crémations adultes ont été réparties de la manière suivante :
 - o 937 crémations adultes avec cérémonie de recueillement (hommage simple) = 544 910 € ;
 - o 35 crémations adultes avec cérémonie de recueillement (hommage personnalisé) = 21 740 € ;
- 36 crémations adultes sans cérémonie de recueillement = 18 332 € ;
- 3 crémations enfants (moins de 12 ans) gratuites ;
- 2 crémations de personnes dépourvues de ressources suffisantes (gratuites) ;
- 1 crémations après exhumation (- de 5 ans après inhumation) = 582 € ;
- 8 crémations de pièces anatomiques d'origine humaine (30 kg et 100 l max.) = 4 074 € ;
- 1 locations salle de cérémonies (courte durée) pour obsèques = 94 €.

En 2019, le chiffre d'affaires total augmente de +12% passant de 526 590 euros en 2018 à 589 731 euros. Ceci s'explique par l'augmentation du nombre de crémations (+7%) conjugué à l'augmentation du tarif par crémation en 2019 (+4,13%).

Charges d'exploitation

Consommation de gaz :

La consommation de gaz renseignée correspond aux factures du crématorium. Le coût total du gaz ressort à 32 313 €, soit un coût par crémation de 31,93 € contre 26,01 € en 2018.

L'augmentation s'explique principalement par la hausse des tarifs du gaz sur l'année 2019. A noter, entre 2018 et 2019, le prix de la molécule de gaz a augmenté de 24%.

Consommation d'électricité :

La consommation d'électricité mentionnée correspond aux factures du crématorium. La facturation totale s'élève à 15 532 €, soit un coût par crémation de 15,35 € contre 16,24 € en 2018.

Fournitures diverses d'exploitation :

Les fournitures diverses regroupent les fournitures d'exploitation suivantes :

- L'achat d'estampille pour 564 € ;
- Divers achats outillages pour 57 € ;
- L'entretien et l'approvisionnement de la fontaine à eau 281 € ;
- L'abonnement de télésurveillance pour travailleur isolé 217 € ;
- L'achat de vêtements de travail pour 1 430 €.

Fournitures, charges administratives et Commissaire aux Comptes :

Ce poste enregistre les honoraires du Commissaire aux Comptes (2 000 €), l'entretien et la maintenance du photocopieur/fax pour 206 €, et des fournitures administratives pour 3 322 €.

La hausse de ce poste s'explique par une facture de 2 398 € correspondant à l'achat de petits mobiliers de bureaux auprès du fournisseur STAPLES.

Autres charges :

La charge principale composant ce poste est la réception d'avril 2019 pour l'inauguration de la remise en état et l'extension du crématorium de Nevers pour 1 727 €.

Entretien, maintenance du four, contrôles techniques :

L'entretien et la maintenance de l'équipement de crémation s'élèvent à 5 122 € et comprend :

- La vérification des installations de levage pour 180 € ;
- L'achat de seaux de réactif pour l'utilisation de la ligne de filtration pour 2 467 € ;
- Des frais pour changement de pièces pour 1 553 € ;
- Le contrôle des installations funéraires pour 690 € ;
- La vérification des installations de gaz pour 220 €.

Un nouvel équipement de crémation a été installé courant le 28/02/2018 et est sous garantie constructeur jusqu'au 27/02/2020.

Entretien des locaux :

Ces frais qui s'élèvent à 11 977 € comprennent :

- Le nettoyage des locaux par PEI, ainsi que des tapis pour un total de 4 885 € ;
- L'achat de produits entretien auprès de l'entreprise RAJA 922 € ;
- L'entretien des équipements de sécurité incendie pour 1 933 € ;
- L'entretien des espaces verts pour 3 703 € (néant en 2018) ;
- La maintenance chauffage, ventilation et climatisation par la société ERCC pour 533 €.

Personnel :

Il s'agit des salaires et charges sociales des agents de crémation titulaires ou assistants affectés au crématorium.

Les salaires et charges sociales sont ceux fournis par la Direction des Ressources Humaines du groupe en fonction de l'affectation des personnels qui repose sur un suivi individuel des temps passés par le personnel opérationnel.

En 2019, les charges de personnel s'élèvent à 106 949 € contre 100 326 € en 2018.

Cette hausse s'explique par la hausse des heures travaillées en 2019 : 3,08 ETP en 2019 contre 3,02 ETP en 2018.

Frais de direction :

Ces frais couvrent l'assistance administrative assurée par les différents services du groupe OGF en matière de comptabilité, finance, ressources humaines, informatique, facturation clients, gestion des achats, juridique, etc. Pour 2019, ils ont été estimés et plafonnés forfaitairement, à 7,80 % des produits d'exploitation. Il s'agit du taux retenu pour l'établissement des comptes de l'ensemble des crématoriums gérés par OGF.

Assurances :

Le coût des assurances s'élève à 2 129 €. Le coût des assurances a été déterminé sur la base du contrat en cours qui prévoit une prime pour l'ensemble des crématoriums. Notre assureur nous adresse un montant individualisé par crématorium.

Impôts :

Ce poste comprend :

La Contribution Economique Territoriale (CET) qui se décompose en Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et en Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

La CFE s'élève à 916 € pour l'année 2019.

La CVAE a été appliquée en retenant le taux de 1.50 % plus une taxe additionnelle de 1.73 %, et 1 % de frais assiette (qui s'applique au niveau du groupe OGF) de la valeur ajoutée du crématorium soit 7 188 € pour l'année 2019.

La Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S), plus communément appelé Organic, se calcule pour 0.16 % du chiffre d'affaires (0.13 % pour la C3S et 0.03 % pour la contribution additionnelle). Cette taxe s'élève à 944 € pour 2019.

A noter, le crématorium n'est pas redevable de la Taxe Foncière.

Frais Financier :

Ce compte se compose des frais financiers suite au programme contractuel d'investissements.

En 2017, le contrat prévoyait la réalisation de travaux afin d'améliorer l'ergonomie, la fonctionnalité et la productivité du crématorium de Nevers.

Les frais financiers s'élève à 255 325 €. Il s'agit des frais relatifs à l'année 2017, 2018 et 2019 ce qui explique l'absence de frais financiers.

Année	Intérêts
2017	83138,86
2018	87712,25
2019	84474,46

Les frais financiers sont de 4 % appliqués sur le montant définitif des travaux, soit 2 299 080,95 €.

Dotations aux amortissements :

La dotation de l'exercice s'élève à 148 167 € contre 31 059 € en 2018.

Pour rappel, en 2018 le crématorium avait remplacé l'équipement de crémation et installé une ligne de filtration. De plus, de nombreux travaux d'agrandissement ont été réalisés.

Comme prévu au contrat, le crématorium de Nevers a fait l'objet de travaux incluant la conception, la réhabilitation/extension avec mise aux normes.

Le montant des acquisitions relatives aux travaux et à l'aménagement du crématorium s'élève à 1 689 735 €. Ces acquisitions ont été mises en service courant le 1^{er} trimestre 2019.

Le détail des acquisitions se trouve dans le point **2.3 compte rendu bilantiel sur les biens et immobilisations**

Charges exceptionnelles :

Néant en 2019.

Sur l'exercice 2018, ce poste comptait des pénalités pour un montant de 2 100 € liées au retard dans la remise du rapport d'activité 2017.

Redevances variable:

Le montant de la redevance variable d'exploitation correspond à 17 % de la part du chiffre d'affaires.

Le montant de la redevance 2019 s'élève à 106 489 € et se décompose de la manière suivante :

- 93 527 € de redevance fixe annuelle (90 000 € + revalorisation) ;
- 6 727 € de redevance variable (17% CA > à 550 159 €)

Redevance pour occupation du domaine public :

La redevance d'occupation du domaine publique annuelle est d'un montant de 3 637 € révisable annuellement selon la formule de révision des tarifs (voir annexe II).

Redevance pour frais de contrôles :

Les frais de contrôle annuels sont de 2 598 € révisables annuellement selon la formule de révision des tarifs (voir annexe II).

Régulation redevance 2017:

Pour rappel :

- En 2018, 11 370 € de régularisation concernant la redevance 2017 avait été supportée par le crématorium. En effet, la redevance fixe avait été provisionnée pour 80 000 € au lieu de 90 000 € et la redevance variable avait été calculée sur une base de 15 % au lieu des 17 % comme convenu au contrat de délégation.

Impôts sur les sociétés :

Le compte d'exploitation indique à titre d'information l'incidence de l'impôt sur les sociétés calculé au taux de 34.43 %.

2.2 COMPTE RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS

2.2.1 Etat de variation de patrimoine

Le total des acquisitions sur l'exercice 2019 s'élève à 1 689 735 €. Ces investissements comprennent la réalisation de travaux afin d'améliorer l'ergonomie, la fonctionnalité et la productivité du crématorium de Nevers.

Le tableau des immobilisations et des amortissements est présenté en annexe X.

2.2.2 Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué

2.2.2.1 Conformité des installations du crématorium

Les installations publiques et techniques du crématorium ont fait l'objet d'un contrôle de conformité par Funéraires de France, afin de permettre à l'Agence Régionale de Santé (ARS) de délivrer l'attestation de conformité prévue aux articles D2223-99 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Au vu du rapport technique émis par Funéraires de France en date du 2 février 2012, l'ARS a donné son agrément sur la conformité du crématorium le 23 mars 2012. Cet agrément court pour une durée de 6 années, soit jusqu'au 6 avril 2018.

Les contrôles des rejets atmosphériques et des dispositifs de sécurité des fours ont été réalisés le 4 juillet 2018.

Avec l'accord de l'ARS de Bourgogne-Franche-Comté, il a été convenu que le contrôle de conformité du bâtiment sera réalisé la fin des travaux. Ainsi, ce dernier a été programmé le 1^{er} mars 2019.

Nous rappelons que conformément aux articles du code général des collectivités territoriales, relatifs aux prescriptions applicables aux crématoriums, et l'arrêté du 28 janvier 2010, relatif aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés à l'atmosphère, qui prévoient qu'un contrôle des rejets atmosphériques et des dispositifs de sécurité du four de crémation d'un crématorium doit être effectué tous les deux ans, les prochains contrôles sont prévus en 2020. Comme il se doit, les rapports correspondants ont été transmis à l'ARS de Bourgogne-Franche-Comté.

REJETS ATMOSPHERIQUES		
Dernier contrôle CONFORME réalisé le	Périodicité (en année)	Date prévisionnelle fixée par CERECO
04/07/2018	2	22/04/2020

DISPOSITIFS DE SECURITE DES FOURS		
Dernier contrôle CONFORME réalisé le	Périodicité (en année)	Date prévisionnelle fixée par FdF :
04/07/2018	2	22/04/2020

Attestation de conformité		
Date de l'attestation	Échéance	Date prévisionnelle du contrôle :
28/06/2019	17/04/2025	16/11/2024

3.1.1.1 Travaux d'entretien du crématorium

Equipements techniques :

Les travaux d'entretien du four de crémation sont assurés par la société ATI (constructeur du four). Ce contrat garantit 2 visites annuelles préventives toutes les 500 crémations, dans lesquelles sont effectués le contrôle général de l'installation, le réglage du matériel et le nettoyage du four. De plus, il s'agit d'un contrat de maintenance de garantie totale incluant les visites curatives et le changement de pièces (hors rebriquage total) si cela est nécessaire. Afin d'assurer la continuité du service public, le crématorium bénéficie également d'une assistance téléphonique permanente permettant de pallier rapidement les principales difficultés rencontrées au cours de l'exploitation de l'équipement de crémation.

Locaux et équipements :

Comme prévu au contrat, le crématorium de Nevers fait l'objet de travaux incluant la conception, la réhabilitation/extension avec mise aux normes. L'ensemble des biens sont à l'état neuf à l'issue des travaux. Un état des lieux sera de nouveau effectué dès l'inauguration et l'état des biens sera alors mis à jour en conséquent.

2.3.3 Programme contractuel d'investissements

En 2019, conformément au contrat de DSP, les travaux dont l'objectif est d'améliorer l'ergonomie, la fonctionnalité et la productivité du crématorium de Nevers se sont achevés pour un montant de 1 689 734,01 €.

2.3.4 Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année

Les dépenses de renouvellement sont intégrées dans le programme contractuel d'investissement.

2.3.5. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et des biens de reprise

Le crématorium et ses équipements sont la propriété de la Ville de Nevers.

Conformément à l'article 44 du contrat, il a été renouvelé au terme des travaux et est consultable en annexe III.

Il n'y a pas de biens de reprise.

2.3 ENGAGEMENTS FINANCIERS

2.3.1 Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité

Comme prévu à l'article 48 du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du crématorium de Nevers, un cautionnement de 303.993,82 € (correspondant à 15 % du coût prévisionnel des travaux) a été établi par le Crédit Lyonnais en date du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2018 (ou 1 mois après la réception des travaux).

De plus, une garantie à première demande de 30.000 € a été établie du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2036 afin de garantir l'exploitation du crématorium de Nevers.

Il n'y a aucun crédit-bail.

2.3.2 Les engagements à incidences financières en matière de personnels

OGF comptabilise ses engagements sociaux pour l'ensemble de son personnel : indemnités de fin de carrière, frais médicaux des salariés retraités et médailles du travail. Le montant de ces engagements est estimé au bilan à 1 217 euros.

Nom du crématorium	Masse salariale avec charges patronales	Masse salariale	Indemnités de fin de carrière	Frais médicaux des salariés retraités	Médailles du travail	Montant d'engagements imputables au crématorium chargé
NEVERS	100 326	75 244	774	4	137	1 217

2.3.3 Les attestations d'assurances souscrites

Conformément à l'article 44 du contrat de concession, les attestations d'assurance souscrites sont jointes en annexe IV du présent rapport.

3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

3.1 Evolution de la mortalité en France

En 2019, 612 000 personnes sont décédées en France ; c'est 2 000 décès de plus qu'en 2018, soit une hausse de 0,4 %. Du fait de l'arrivée des générations nombreuses du baby-boom à des âges de forte mortalité, le nombre de décès a tendance à augmenter depuis le début des années 2010. Entre 2010 et 2019, le nombre de décès en France (hors Mayotte) est passé de 551 000 à 612 000. L'épidémie de grippe hivernale 2018-2019, dont le pic a été atteint début février, a été d'une durée limitée (8 semaines) mais avec une mortalité élevée, inférieure cependant à l'épidémie de l'hiver précédent dont la durée avait été exceptionnellement longue.

L'été 2019 a été marqué par deux canicules intenses en juin et en juillet sur la quasi-totalité du territoire métropolitain. Elles ont touché en particulier les plus de 75 ans. En 2019, le taux de mortalité infantile reste dans les limites de la fluctuation habituelle de cet indicateur. La mortalité infantile est en effet relativement stable depuis une quinzaine d'années, après avoir fortement diminué entre 1950 et 2000. Elle se situe autour de 3,8 enfants décédés avant l'âge d'un an pour 1 000 naissances vivantes.

En France, en 2019, l'espérance de vie à la naissance est de 85,6 ans pour les femmes et de 79,7 ans pour les hommes. Ces cinq dernières années, ils ont gagné 0,5 an d'espérance de vie et les femmes 0,2 an. L'espérance de vie continue de progresser mais les gains ralentissent. La progression est plus rapide pour les hommes que pour les femmes.

En 2017, en moyenne dans l'Union européenne (UE), l'espérance de vie des femmes est de 83,5 ans et celle des hommes de 78,3 ans. L'espérance de vie des femmes en France est l'une des plus élevées de l'UE : seule l'Espagne (86,1 ans) devance la France (85,3 ans). Pour les hommes, la France (79,4 ans) se situe un peu au-dessus de la moyenne de l'UE ; neuf pays, en particulier l'Italie et la Suède (80,8 ans), ont une espérance de vie supérieure à la France pour les hommes. L'écart d'espérance de vie entre femmes et hommes est de 5,9 ans en 2019 en France. Il était plus élevé en 2009 à 6,7 ans, et est stable autour de 6 ans depuis 2015. En 2017, cet écart est plus élevé en France (5,9 ans) que dans tous les pays de l'ouest de l'Europe, à l'exception du Portugal (6,2 ans). L'écart moyen dans les pays de l'UE est de 5,2 ans. Il varie de 3,2 ans aux Pays-Bas à 9,9 ans en Lettonie.

En France, en 2019, l'espérance de vie à 60 ans augmente de 0,1 an par rapport à celle de 2018 aussi bien pour les femmes que pour les hommes : dans les conditions de mortalité de 2019, une femme de 60 ans vivrait encore 27,8 ans en moyenne et un homme 23,4 ans. En cinq ans, l'espérance de vie à 60 ans a progressé de 0,1 an pour les femmes et de 0,3 an pour les hommes.

Source : INSEE

3.2 ANALYSE DU REGISTRE DES CREMATIONS

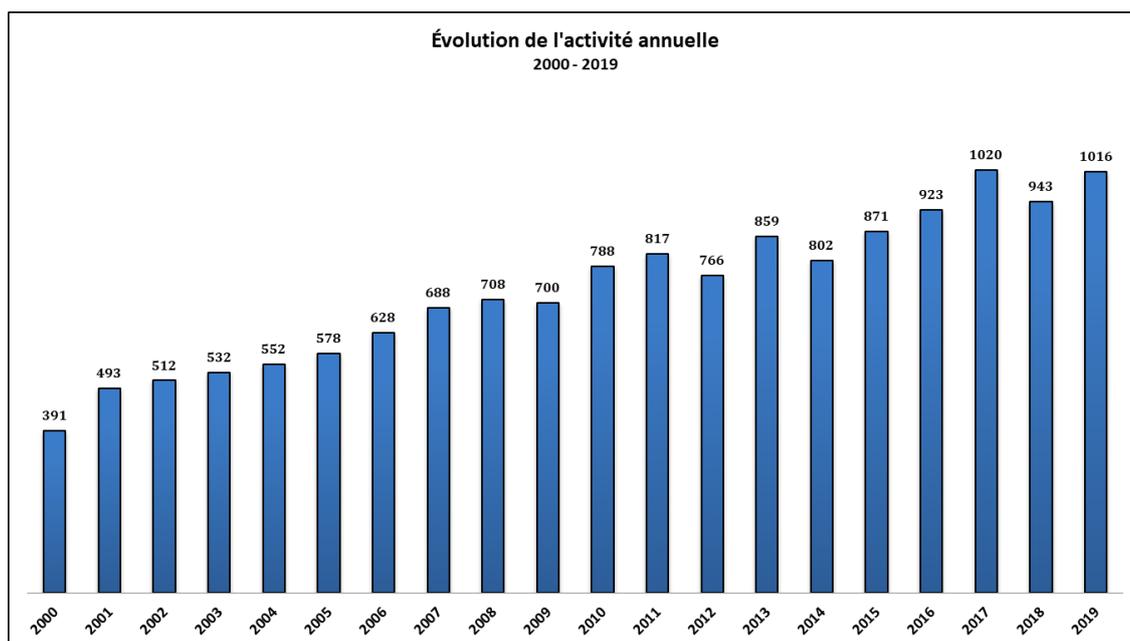
L'exploitation du système de réservation EPOC a permis de procéder aux analyses suivantes :

3.2.1 Evolution du nombre annuel de crémations

Le nombre de crémations réalisées au cours de l'année 2019 est de **1016** (hors les 8 pièces anatomiques d'origine humaine).

3.2.2 Evolution mensuelle de nombre de crémations

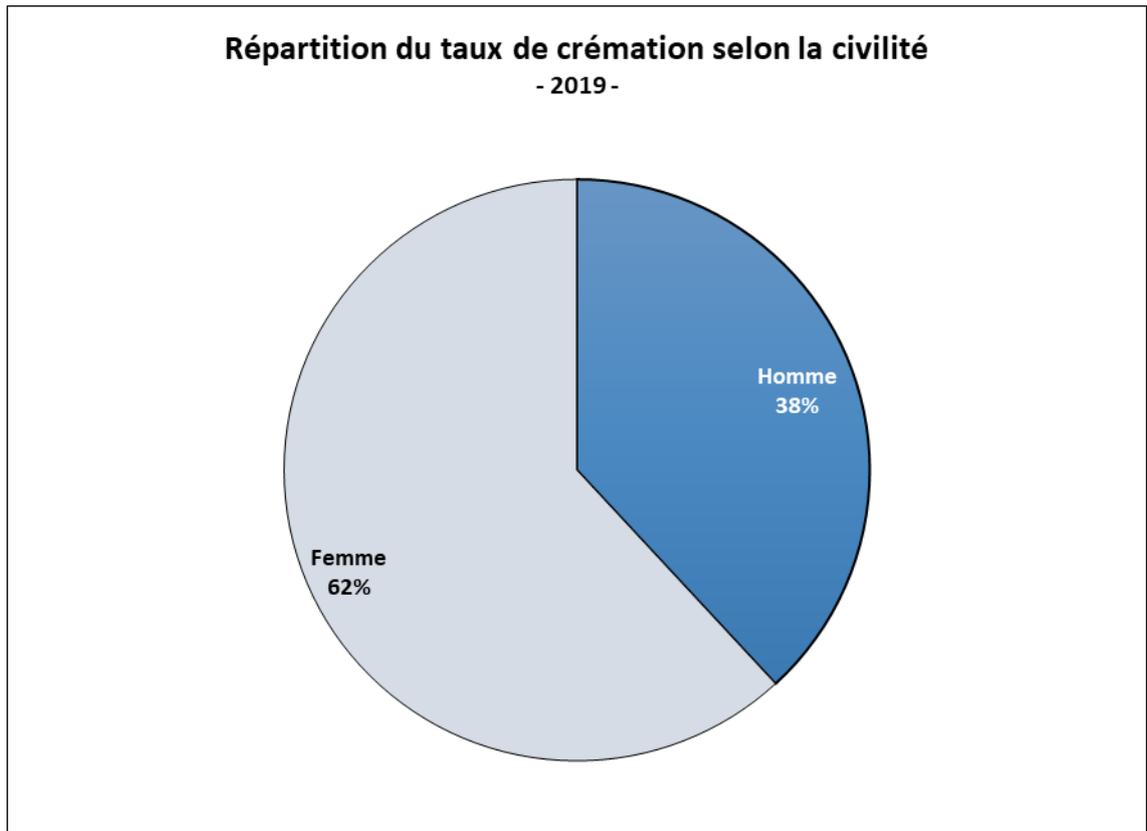
Activité annuelle (Hors pièces anatomiques)		
Années	Nombre de crémations	Évolution
1992	75	-
1993	184	-
1994	249	35,3%
1995	284	14,1%
1996	257	-9,5%
1997	343	33,5%
1998	336	-2,0%
1999	383	14,0%
2000	391	2,1%
2001	493	26,1%
2002	512	3,9%
2003	532	3,9%
2004	552	3,8%
2005	578	4,7%
2006	628	8,7%
2007	688	9,6%
2008	708	2,9%
2009	700	-1,1%
2010	788	12,6%
2011	817	3,7%
2012	766	-6,2%
2013	859	12,1%
2014	802	-6,6%
2015	871	8,6%
2016	923	6,0%
2017	1020	10,5%
2018	943	-7,5%
2019	1016	7,74 %



L'activité 2019 retrouve le niveau de l'année 2017, celui d'avant les travaux de rénovation.

3.2.3 Répartition des crémations par sexe

Répartition de l'activité selon la civilité				
Mois	Adultes		Enfants	Exhumations
	Hommes	Femmes		
Janvier	41	54	0	0
Février	39	55	0	0
Mars	35	54	0	0
Avril	28	43	0	0
Mai	35	55	0	1
Juin	33	51	1	0
Juillet	30	47	0	0
Août	31	56	0	0
Septembre	24	48	1	0
Octobre	29	54	1	0
Novembre	30	50	0	0
Décembre	31	59	0	0
Total	386	626	3	1
	1012			
Proportions	38%	62%		
	100%			



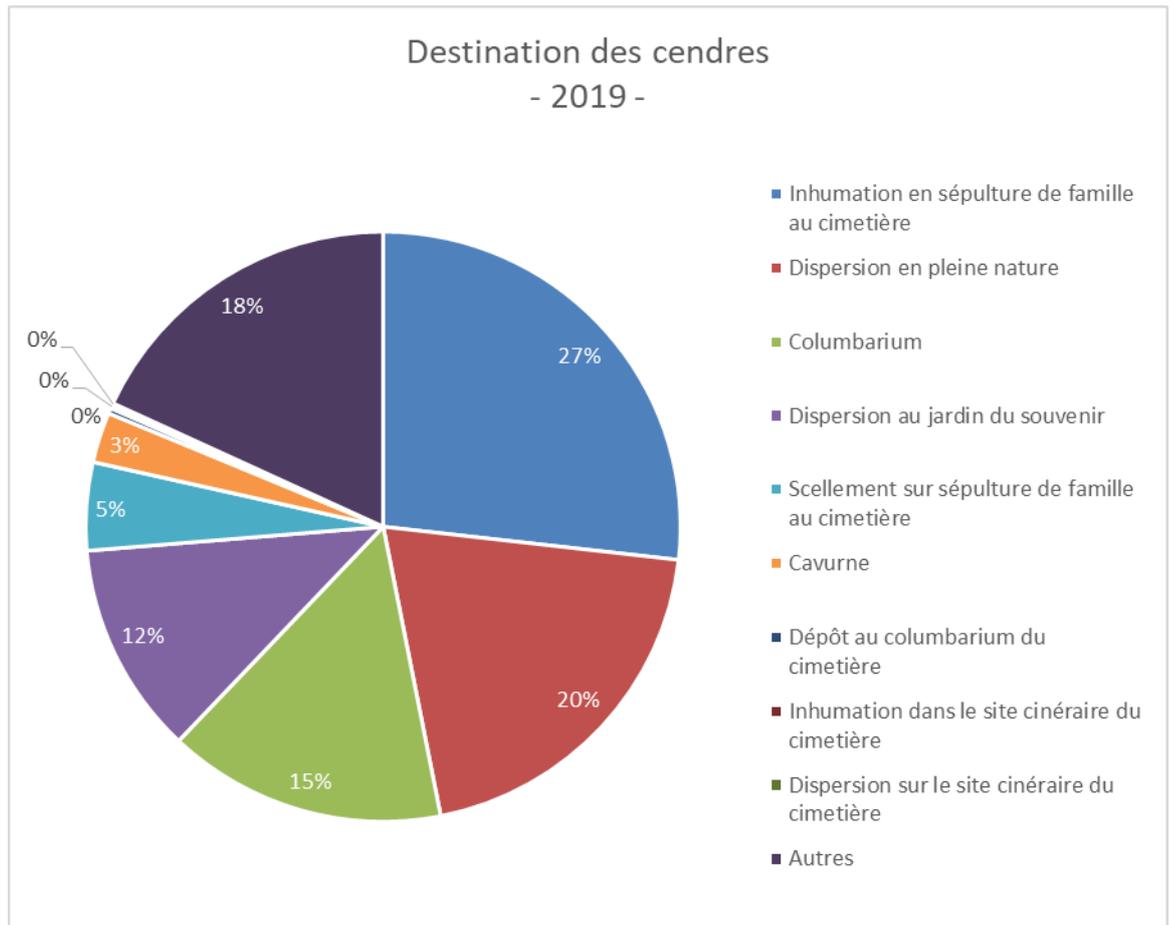
Contrairement à l'année dernière, la crémation concerne une majorité de femmes (62% contre 41% en 2018).

3.2.4 Destination des cendres

La destination finale des cendres ne peut être réellement évaluée par le personnel du crématorium, la majeure partie des urnes étant remise aux familles ou aux entreprises de PF sans mention d'une destination finale spécifique (sépulture, caveau, columbarium, cavurne de famille ou dispersion dans une autre commune...).

Toutefois, le personnel demande systématiquement la destination des cendres.

Les données qui suivent sont donc communiquées à titre informatif, sans que nous en ayons la certitude.



3.2.5 Fréquentation de la salle de cérémonie :

Fréquentation de la salle de cérémonie - 2019 -		
Prestations	Quantité	Proportions
Cérémonies	976	96%
Pas de cérémonie	39	4%
TOTAL	1015	100%

3.2.6 Répartition des crémations par entreprise funéraire :

Répartition des crémations selon l'entreprise de Pompes Funèbres (Hors exhumations et pièces anatomiques)				
Opérateurs funéraires	Nombre de défunts	2019	2018	2017
OGF (PFG/Dignité Funéraire)	216	21,3%	19,6%	24,7%
PF Des Grands Jardins	201	19,8%	19,0%	17,2%
Ets Gaubier	126	12,4%	13,8%	12,7%
PF Marbrerie Martin	90	8,9%	8,2%	6,2%
PF Thause Nicolas	86	8,5%	7,2%	6,8%
PF Krost Paul Lester	65	6,4%	6,7%	5,3%
PF Marbrerie L'écrin du Souvenir	42	4,1%	2,7%	2,0%
PF Caton	26	2,6%	2,4%	1,5%
PF Et Marbrerie Planchard	21	2,1%	1,8%	2,2%
SARL AUGER	19	1,9%	1,8%	2,0%
PF Et Marbrerie Le Gal	17	1,7%	N.C	N.C
PF Rasles	15	1,5%	1,4%	1,6%
PF Joly	13	1,3%	N.C	N.C
Premery Ambulance	13	1,3%	1,1%	1,3%
PF Marbrerie Charon	11	1,1%	N.C	N.C
CH Pierre Beregovoy	8	0,8%	N.C	N.C
Etablissements Charles Million Et Bernard Marais	8	0,8%	10,2%	10,6%
Sarl Des Pompes Funebres Brochet	6	0,6%	N.C	N.C
Roc Eclerc	5	0,5%	N.C	N.C
Monsieur Yves Ducroizet	5	0,5%	N.C	N.C
PF Brossard	0	0,0%	1,0%	1,5%
PF Landon	0	0,0%	0,3%	1,5%
Varennes-Vauzelles Pdv So Centre	0	0,0%	1,8%	1,7%
Torteron Pdv So Centre	0	0,0%	1,2%	1,6%
Autres opérateurs funéraire*	22	2,2%	10,2%	10,6%
TOTAL	1015	100%	100%	94%

*La liste complète est consultable en annexe.

3.2.7 Répartition des crémations selon le domicile des défunts :

Répartition des crémations selon le domicile des défunts (Hors exhumations et pièces anatomiques)				
Communes	Nombre de défunts	2019	2018	2017
Département de la Nièvre (58) (Hors Communauté d'agglomération de Nevers)	483	47,6%	N.C	N.C
Nevers	187	18,4%	17,2%	17,7%
Communauté d'agglomération de Nevers (hors Ville de Nevers)	143	14,1%	45,3%	54,7%
Département du Cher (18)	110	10,8%	10,9%	11,2%
Département de l'Allier (03)	55	5,4%	4,9%	7,4%
Bourgogne-Franche-Comté (hors Département de la Nièvre)	7	0,7%	4,8%	5,2%
Autres départements	30	3,0%	16,9%	3,8%
TOTAL	1015	100%	100,0%	100,0%

3.3 TABLEAU DE BORD SUR LA QUALITE DU SERVICE RENDU

3.3.1 Temps de mémoire

Une journée du Temps de Mémoire a été organisée le samedi 16 novembre 2019 au crématorium de Nevers réunissant environ 110 personnes. Le thème de la cérémonie était le « sous-bois ». L'équipe du crématorium a ainsi mis en place un arbre du souvenir et des eucalyptus, entourés de bougies et de roses pur rappeler le thème.

Un livret d'accueil a été déposé à l'entrée pour tous les participants afin qu'ils puissent suivre la cérémonie.

Le groupe de Gospel « Gospel Mind » a interprété plusieurs morceaux afin d'accompagner au mieux les lectures de textes ainsi que le geste d'hommage.

Monsieur SANGARE, élu de la Ville de Nevers et Monsieur LOUGUET, représentant de l'association crémaliste ont fait honneur de leur présence. Monsieur ROBERT, Directeur de Secteur Centre a également été compté parmi les invités.

Afin de rendre hommage aux défunts, les familles ont été invitées à inscrire un message sur un petit rondin en bois.

A la fin de la cérémonie, les convives ont été invités à partager un moment de convivialité autour d'un apéritif.



3.3.2 Comité d'éthique

Un comité d'éthique peut être mis en place sur l'initiative de la Ville de Nevers. Il est constitué de représentants de l'autorité délégante, du délégant, et de personnalités extérieures (cultes, associations philosophiques, crématistes, entreprises de pompes funèbres, spécialistes concernant le deuil, etc.).

Ce comité est consultatif et a pour but de veiller au code de déontologie et éthique de la profession, aux aspects qualitatifs et de suggérer toutes mesures susceptibles d'apporter des améliorations dans la qualité du service.

Un comité d'éthique a eu lieu le 19 décembre 2019.

3.3.3 Registre d'appréciation du service

Un registre des appréciations est mis à la disposition des familles et du public dans le hall d'accueil du crématorium. Il permet de recueillir les appréciations, remarques et suggestions relatives à la qualité du service et des prestations proposés et exécutés lors de la crémation.

Il convient de préciser que ce registre est utilisé comme un registre du souvenir sur lequel sont laissés des messages de sympathie destinés aux défunts et familles. Les familles expriment le plus souvent directement auprès du personnel du crématorium leur satisfaction pour l'accueil, l'organisation et le déroulement du dernier hommage rendu au défunt.

3.3.4 Enquête de satisfaction

Un **questionnaire d'enquête de satisfaction** est mis à la disposition des familles, au crématorium, de manière à collecter leurs appréciations.

Ce questionnaire concerne des indicateurs de satisfaction qui sont les suivants :

- La signalétique d'accès au crématorium et la facilité de trouver celui-ci,
- L'accueil des familles,
- Les informations données et les réponses aux attentes des familles sur la crémation,
- Le confort des locaux,
- Le déroulement de la cérémonie d'adieu et l'hommage lors de la remise des cendres faits par le personnel du crématorium,
- L'accompagnement au Jardin du Souvenir lors de la dispersion des cendres.

Dès lors, en fonction des observations et des appréciations formulées par les familles sur ces indicateurs, le responsable du crématorium met en œuvre les moyens nécessaires pour corriger et améliorer les points à l'origine des remarques des familles.

Le responsable du crématorium effectue ensuite un suivi sur ces points pour s'assurer que les améliorations apportées répondent bien aux attentes des familles.

En 2019, **133** questionnaires ont été collectés et analysés contre 72 en 2018 et dont voici la synthèse :

Synthèse des résultats

	Niveau				CUMUL 2019	Rappel 2018	Evolution (2019 /2018)
	Excellent > 95%	Très bon de 90% à 94,9%	Bon de 85% à 89,9%	Moyen de 80% à 84,9%			
	Evolution (+/- 5 points)						
	▶ Stable	▲ Hausse	▼ Baisse				
	T1 2019	T2 2019	T3 2019	T4 2019			
Nombre de questionnaires:	48	24	18	43	133	72	
La facilité à trouver le crématorium (signalétique)	83,0%	79,2%	94,4%	74,4%	81,1%	85,9%	▶
L'accueil	95,7%	100,0%	100,0%	100,0%	98,5%	100,0%	▶
Les informations données et les réponses aux attentes sur la crémation	93,6%	100,0%	100,0%	100,0%	97,7%	98,6%	▶
Le confort des locaux	100,0%	100,0%	94,4%	97,7%	98,5%	93,1%	▲
L'hommage lors de la remise des cendres	93,6%	100,0%	100,0%	97,6%	96,9%	98,5%	▶
L'accompagnement au Jardin du Souvenir lors de la dispersion des cendres (le cas échéant)	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	▶

L'ensemble des *verbatim*s est consultable en annexe VII.

3.3.5 Communication

Une plaquette d'information sur le crématorium est mise à la disposition des opérateurs funéraires, des familles et du public. Elle présente les coordonnées, les horaires d'ouverture du crématorium et un plan d'accès à celui-ci.

Les services liés à l'accueil et à l'organisation des cérémonies sont également présentés ainsi que les différents choix qui s'offrent aux familles quant à la destination des cendres.

Cette plaquette permet ainsi de répondre aux besoins d'information des familles et contribue à mieux faire connaître le crématorium ainsi que les services proposés par ce dernier.

La plaquette est consultable en annexe VIII.

Les travaux étant terminés au crématorium, notre service de communication mettra à disposition des familles une nouvelle plaquette mettant ainsi à jour les éléments nouveaux.

3.3.6 Défibrillateur

Il convient de rappeler qu'un défibrillateur est installé dans le hall d'accueil du crématorium de Nevers. L'équipe du crématorium est formée à l'utilisation de cet équipement et au sauvetage/secourisme dont la formation a été dispensée par la Croix-Rouge française. Une visite de maintenance est prévue chaque année afin de garantir le parfait fonctionnement de cet équipement de sécurité.

3.3.7 La Certification de Services

Afin de renforcer la visibilité de la qualité des services offerte aux usagers du crématorium de Nevers et de valoriser les prestations réalisées par le personnel, une démarche de certification de services a été initiée en 2013.

Le certificat Qualicert® est attribué par l'organisme certificateur leader dans ce domaine, SGS ICS. Il garantit un niveau de qualité optimal dans l'accueil et l'accompagnement des familles. Il marque la reconnaissance par un organisme tiers indépendant de la conformité des services du crématorium de Nevers vis-à-vis d'exigences définies dans un référentiel.

Le référentiel spécifique « Accueil et accompagnement des familles dans les crématoriums », élaboré à l'initiative d'OGF et réalisé en collaboration avec SGS ICS, a été validé le 5 juin 2012 par un comité de Certification indépendant, composé de représentants d'associations de consommateurs, de professionnels et de représentants des Pouvoirs Publics.

À l'issue d'une vague d'audits de certification réalisée par des auditeurs de SGS ICS, le crématorium de Nevers a obtenu le certificat Qualicert® le 14 janvier 2014. En 2017, le certificat a été renouvelé pour une durée de 3 ans.

3.3.8 Protection du Travailleur Isolé (PTI)

OGF a toujours été soucieux de la sécurité de ses collaborateurs et a mis en place un certain nombre de mesure afin de prévenir tout accident, notamment en lien avec l'exploitation d'un crématorium. C'est dans ce cadre qu'il a été décidé de mettre à disposition du personnel du crématorium un équipement PTI (Protection du Travailleur Isolé)/DATI (Dispositif d'Alarme pour Travailleur Isolé).

Ce dispositif est utilisé par un (ou plusieurs) agent(s) de crématorium « hors de vue et hors d'ouïe » d'autres agents. Il s'agit d'un appareil permettant d'alerter les secours en cas de problème. L'appel peut être déclenché de façon volontaire (accident) ou automatique, en cas de perte de verticalité du travailleur (malaise).

La prestation de télésurveillance associée à ce dispositif est confiée à la société PROSEGUR, spécialisée dans la télésurveillance des personnes, et plus particulièrement dans la gestion d'alarmes transmises au travers de PTI/DATI situé en différents point du territoire français.

4 LE RAPPORT ANNUEL, TROISIEME PARTIE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE**4.1 LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**Les travaux :

Le 6 avril 2016 pour une durée de vingt (20) années prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2017, le délégataire et le délégant ont signé un contrat sous forme de concession de service public.

Le Délégant confie au Délégataire le soin d'assurer à ses frais la conception, la réhabilitation/extension avec mise aux normes, le financement du crématorium et son exploitation.

Conformément au contrat de concession, les travaux de conception, de réhabilitation/extension avec mise aux normes ont débuté début novembre 2017.

Le 5 avril 2019, une cérémonie d'inauguration du crématorium a été organisée.

Voici quelques clichés illustrant cette cérémonie :



Les invités sont attentifs à la présentation des nouveaux locaux



Les personnes présentes ont été invitées à partager un moment convivial autour d'un buffet

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à ce succès.



De gauche à droite : Monsieur SANGARE, conseiller municipal ; Monsieur LAURENTY, Directeur Délégué Rhône-Alpes ; Monsieur THURIOT, Maire de Nevers ; Monsieur SUET, adjoint au Maire ; Monsieur HEREAU, Directeur Délégué Atlantique ; Monsieur GOURINAL, Directeur des Crématoriums et de l'Environnement OGF.

De gauche à droite : Madame DE VILLENEUSE, décoratrice ; Madame AGUERRA, Responsable d'Opérations Travaux ; Monsieur RICHARD, Directeur des Travaux et de la Maintenance OGF ; Monsieur YEUILLAZ, cabinet d'architecte.



L'équipe du crématorium

4.2 LE COMPTE RENDU TECHNIQUE

4.2.1 Les horaires de crémation

Avant le démarrage des travaux, les crémations étaient réalisées durant les horaires d'ouverture du cimetière de l'Aiguillon, soit du lundi au samedi :

- du 2 novembre au 31 mars de 9h00 à 17h30
- du 1er avril au 29 octobre de 9h00 à 19h00

4.2.2 Les moyens en personnel

Personnels d'exploitation :

NOM	PRENOM	FONCTION	TAUX D'AFFECTATION
CASSIN	LAURENT	AGENT DE CREMATORIUM ECHELON 1	101%
ERDN	CYRILLE	AGENT DE CREMATORIUM ECHELON 2	106%
GAUDIN	FLORENT	AGENT DE CREMATORIUM ECHELON 1	8%
MOULINOT	BENJAMIN	AGENT DE CREMATORIUM ECHELON 1	41%
HALFINGER	DAMIEN	AGENT DE CREMATORIUM ECHELON 2	18%

Les principales tâches qui leur sont dévolues sont les suivantes :

- accueil des familles,
- assistance à la réalisation d'hommages préalables à la crémation,
- accueil des entreprises de Pompes Funèbres mandatées par les familles,
- tenue des registres de crémations et contrôles administratifs,
- réalisation des crémations,
- entretien et nettoyage quotidien des installations techniques et publiques.

Grâce à cet effectif, OGF est à même d'assurer la continuité du service public et de pallier toute absence ou surcharge d'activité.

Ces quatre personnes sont placées sous l'autorité de Clémence JORRY et Didier ROBERT.

Personnels d'encadrement :

NOM	PRENOM	FONCTION	TAUX D'AFFECTATION
JORRY	Clémence	Responsable du crématorium	33 %
ROBERT	Didier	Directeur de secteur opérationnel	4 %

L'équipe du crématorium reçoit le soutien des équipes locales du groupe OGF dans la réalisation des missions suivantes :

OGF assure également l'encadrement du crématorium au travers ses équipes de direction régionale et nationale, afin d'améliorer les conditions d'exécution du service délégué.

La formation

Pour l'exécution des missions qui leur sont confiées, les agents du crématorium ont bénéficié d'une formation concernant les points suivants :

- la législation sur la crémation et ses évolutions concernant le traitement des pièces anatomiques notamment,
- les procédures internes d'OGF en matière de gestion des crématoriums,

- les vérifications administratives des dossiers de crémation,
- l'accueil des familles, la remise de l'urne et la dispersion des cendres,
- les rappels théoriques et pratiques liés à la technologie des fours de crémation (cycles de crémation, régulation des fours, techniques d'entretien et de dépannage, consignes de sécurité),
- la gestion des éventuelles pannes en présence d'une famille,
- les consignes d'hygiène et de sécurité,
- la protection incendie,
- l'habilitation électrique H0B0 pour personnel non électricien.

4.2.3 Elimination des déchets métalliques

Les déchets métalliques ne se consomment pas lors d'une crémation, comme ceux utilisés pour les prothèses, les couronnes dentaires et autres plombages. Les cendres du défunt sont rendues aux proches. Les résidus métalliques sont récupérés et s'agissant de déchets d'activité, ceux-ci doivent être traités dans une filière adaptée comme tout déchet, et valorisés lorsque c'est possible, comme nous y oblige le code de l'environnement.

Les déchets métalliques sont récupérés par un prestataire spécialisé. Après un appel d'offres en 2017, OGF a fait le choix de l'entreprise OrthoMetals.

Les déchets métalliques sont triés puis refondus pour être transformés. Ces nouveaux objets sont alors utilisés par différentes industries comme l'automobile, l'aéronautique ou encore l'électroménager. Notre prestataire garantit que la nouvelle utilisation ne réintègrera pas le domaine de la santé.

Pour les crématoriums avec dons à la Fondation PFG :

Dans les crématoriums gérés par OGF, la valorisation des déchets métalliques réalisée par notre prestataire est confiée à la Fondation PFG, sous l'égide de la Fondation de France, à aucun moment OGF n'est destinataire de ces sommes.

- Bilan annuel 2019 des actions de la Fondation PFG :

La Fondation PFG

Depuis 2009, la Fondation PFG s'engage auprès des associations qui orientent leurs actions autour de l'accompagnement des personnes en fin de vie, du deuil et de la sensibilisation du public à un thème encore tabou en France, la mort. A travers cette Fondation, le Groupe OGF, leader des services funéraires en France, prolonge l'écoute, l'accompagnement et le respect des familles mis en œuvre quotidiennement par ses équipes professionnelles. Représentations théâtrales traitant le sujet du deuil, ateliers de mise en beauté pour les personnes en fin de vie, groupes de paroles, développement des soins palliatifs, études, conférences et formations de bénévoles... A travers ses dons, la Fondation PFG apporte un soutien essentiel aux associations qui traitent ces sujets délicats.

Gouvernance et fonctionnement

Présidée par Philippe Lerouge, Président-directeur général d'OGF, le conseil d'administration est composé de 6 membres :

- 4 collaborateurs d'OGF,
- 2 experts extérieurs, spécialistes du deuil et de la fin de vie.

Le conseil joue un rôle essentiel dans les demandes de subventions des associations. Chaque membre donne un avis expérimenté et objectif sur les dossiers présentés pour ensuite délibérer. Si le projet est accepté, la subvention est versée à l'association.

Entre juin et septembre, la Fondation PFG organise un appel à projets annuel.

Retrouv  les actions de la Fondation sur <https://www.pfg.fr/pfg-a-vos-cotes/fondation-pfg>

Pour les cr matoriums avec dons   une association :

Dans les cr matoriums g r s par OGF, la valorisation des d chets m talliques r alis e par notre prestataire est confi e   une association choisie par l'autorit  d l gante,   aucun moment OGF n'est destinataire de ces sommes.

Concr tement, le montant de la valorisation pour votre  tablissement s'est  lev    15 413,72   pour 2019   destination de la fondation PFG.

**Annexe I :
Formule de révision tarifaire 2019**

FORMULE DE CALCUL
CREMATORIUM DE NEVERS

Soit la formule de révision du crématorium :

$$\frac{T}{T_0} = 0.210 + 0.10 \frac{E}{E_0} + 0.37 \frac{S}{S_0} + 0.32 \frac{FSD1}{FSD1_0}$$

Avec,

E Indice brut de la production industrielle (base 100 en 2010) - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (NAF rév. 2, niveau section, poste D) – Id : 1654495.¹

Valeur de l'indice connu à la date de la révision.

76.24

E₀ Indice brut de la production industrielle (base 100 en 2010) - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (NAF rév. 2, niveau section, poste D) – Id : 1654495

Valeur de l'indice connu en octobre 2016 :

74.36

S Indice mensuel du coût horaire du travail révisé - Salaires et charges - Tous salariés - Services administratifs, soutien (NAF rév. 2 section N) - Base 100 en décembre 2008 –Id : 1565196

Valeur de l'indice connu à la date de la révision.

117.20

S₀ Indice mensuel du coût horaire du travail révisé - Salaires et charges - Tous salariés - Services administratifs, soutien (NAF rév. 2 section N) - Base 100 en décembre 2008 –Id : 1565196

Valeur de l'indice connu en octobre 2016 :

114.70

¹ En accord avec les préconisations de l'INSEE, la série 001654495 est arrêtée et peut être remplacée par la nouvelle série équivalente 010537947.

FSD1 Indice des frais, services divers - modèle de référence n°1, publié par « le Moniteur des travaux publics ».

Valeur de l'indice connu à la date de la révision.

135.30

FSD1₀ Indice des frais, services divers - modèle de référence n°1, publié par « le Moniteur des travaux publics ».

Valeur de l'indice connu en octobre 2016 :

124.20

Soit la formule de révision suivante :

$$\frac{T}{To} = 0.210 + 0.10 \frac{76.24}{74.36} + 0.37 \frac{117.20}{114.70} + 0.32 \frac{135.30}{124.20}$$

Et,

$$\frac{T}{To} = 1.03919$$

Le coefficient de révision depuis l'origine pour l'année 2019 ressort à 1.03919.

Le coefficient de la précédente révision était de 0.99797.

Le coefficient de variation par rapport à la dernière révision ressort donc à 1.03919/0.99797 soit 1.0413.

La variation des tarifs est donc de **+4.13%** par rapport à la dernière révision des tarifs.

Ces résultats sont obtenus de la façon suivante :

- le coefficient de révision par rapport à l'origine est calculé à 5 décimales après la virgule ;
- le coefficient de variation par rapport à la précédente révision est calculé à 4 décimales après la virgule ;
- le pourcentage de variation par rapport à la précédente révision est calculé à 2 décimales après la virgule et s'applique sur les tarifs hors taxes.

**Annexe II :
Détail de la masse salariale**

NOM	PRENOM	EMPLOI AU 31/12/2019	SALARIES PERMANENTS				POLYVALENCE ENTRANTE				POLYVALENCE SORTANTE				TOTAL GENERAL								
			HRS TRAVAILLEES	HRS PAYEES	BRUT	IND. NON SOUMISES	CHARGES PATRONALES	COUT TOTAL	HRS TRAVAILLEES	BRUT	IND. NON SOUMISES	CHARGES PATRONALES	COUT TOTAL	HRS TRAVAILLEES	BRUT	IND. NON SOUMISES	CHARGES PATRONALES	COUT TOTAL	COUT TOTAL	PARTICIPATION	CHARGES SUR PARTICIPATION	COUT GLOBAL	
CASSIN	LAURENT	AGENT DE CRE	1 630,52	1 822,04	23 575,68	1 478,83	6 616,37	31 670,88	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	31 670,88	1 001,97	200,39	32 873,24
ERDN	CYRILLE	AGENT DE CRE	1 700,61	1 831,12	24 288,69	924,50	7 202,98	32 416,17	-	-	-	-	-	-12,00	-191,57	-7,53	-68,12	-267,22	-	32 148,95	1 024,13	204,83	33 377,91
VERJOT	LAURENT	AGENT DE CRE	-	48,61	868,66	-	344,15	1 212,81	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 212,81	36,92	7,38	1 257,11	
GAUDIN	FLORENT	AGENT DE CRE	128,52	255,87	2 917,17	117,50	583,46	3 618,13	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 618,13	-	-	3 618,13	
MOULINOT	BENJAMIN	AGENT DE CRE	658,31	849,35	9 766,24	408,90	1 885,47	12 060,61	-	-	-	-	-	-49,50	-731,16	-31,07	-224,25	-986,48	-	11 074,13	-	-	11 074,13
HALFINGER	DAMIEN	AGENT DE CRE	283,12	283,12	3 467,35	79,90	756,48	4 303,73	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 427,60	-	-	2 427,60	
CREMATORIUM DE NEVERS			4 401,09	5 090,11	64 853,79	3 009,63	17 385,61	85 782,52	-	-	-	-	-	-145,75	-2 257,71	-97,46	-770,64	-3 120,83	-	82 152,51	2 063,02	412,60	84 628,12

NOM	PRENOM	EMPLOI AU 31/12/2019	POURCENTAGE ACTIVITE	HRS TRAVAILLEES	BRUT	IND. NON SOUMISES	CHARGES PATRONALES	COUT TOTAL	PARTICIPATION	CHARGES SUR PARTICIPATION	COUT GLOBAL
ROBERT	DIDIER	DIRECTEUR SEC	4%	61,77	2 683,75	30,64	1 330,07	4 044,46	114,06	22,81	4 181,33
PINTAT	AMELIE	ASSISTANT(E) F	5%	81,61	1 306,03	52,17	465,60	1 823,80	55,51	11,10	1 890,41
JORRY	CLEMENCE	RESPONSABLE F	33%	551,66	10 892,09	313,33	4 487,80	15 693,22	462,91	92,58	16 248,71
CREMATORIUM DE NEVERS				695,04	14 881,87	396,14	6 283,47	21 561,48	632,48	126,49	22 320,45

Annexe III :
Rapport de vérification des installations électriques



**BUREAU
VERITAS**

Bureau Veritas Exploitation SAS

CHALON 2
4 rue Gabriel Lippmann
71100 CHALON-SUR-SAONE France
Téléphone : 03 85 41 67 06
Mail : laurence.claudon@fr.bureauveritas.com

A l'attention de LE RESPONSABLE

OGF
RUE D'EVIGNY/ZAC LA POTERIE
MAGASIN + MAISON FUNERAIRE
CREMATORIUM + DEPOT
08000 PRIX LES MEZIERES

Rapport mis à disposition sur le site BVLink
<https://bvlink.bureauveritas.com/>

Copie à OGF, OGF

Rapport de vérification électricité visite périodique



Intervention du 14/08/2019 (0.5 jour)

Coordonnées du site : 00627

Nom du site : OGF

Latitude : 3.1669

Longitude : 46.9958

Lieu d'intervention :

55 RUE DES RENARDATS

MAGASIN

58000 NEVERS

Numéro d'affaire : 1713861

Référence du rapport : 1713861/340.14.1.P

Rédigé le : 14/08/2019

Par : Laurence CLAUDON

Ce document a été validé par son auteur

Activité de l'établissement : Magasin

Date de la précédente vérification : 17/05/2018

Accréditation Cofrac n° 3-1335, inspection

Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

La vérification relative aux ERP 5ème catégorie, traitée dans le paragraphe "Vérification relative aux établissements recevant du public de 5ème catégorie " n'est pas couverte par l'accréditation

Préambule.....	3
Rappel des obligations de l'employeur.....	3
Actions à mener.....	3
Liste récapitulative des observations issues de la vérification.....	4
MAGASIN OGF (55, Rue des Renardats / 58000 Nevers).....	4
Informations générales.....	5
Rapport des précédentes vérifications.....	5
Personne chargée de la surveillance de l'installation.....	5
Installations vérifiées.....	5
Modifications apportées aux installations.....	5
Vérification relative à la protection des travailleurs.....	6
Information documentaire.....	6
Textes de référence.....	6
Modalité de vérification.....	6
Registre de sécurité.....	6
Condition de mise hors tension.....	7
Résultats des mesures et essais.....	8
Conditions de mesure.....	8
Abréviations, sigles et repères utilisés dans les tableaux de mesure.....	8
Appareils de mesure utilisés.....	8
Prises de terre.....	9
Avis sur articles.....	10
Synoptique de l'installation électrique Basse Tension.....	15
VERIFICATION RELATIVE AUX ETABLISSEMENTS DE 5ème CATEGORIE.....	16
.....	17
OBSERVATIONS RELATIVES AUX ERP5.....	17
Informations générales.....	18
Textes de référence.....	18
Modalité de vérification.....	18
Registre de sécurité.....	18
Classement de l'établissement.....	18
Effectif maximum du public admissible.....	18
Description sommaire de l'établissement.....	18
Historique des principales modifications.....	18
Installations de sécurité.....	19
ECLAIRAGE DE SECURITE.....	19
MAGASIN OGF (55, Rue des Renardats / 58000 Nevers).....	19
Circuits de sécurité autres que l'éclairage.....	19
Avis sur articles (ERP5).....	20

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos installations électriques telles que décrites ci-après.

Ce rapport mentionne les constatations effectuées par le vérificateur, à l'aide des moyens mis à sa disposition ; il localise les points pour lesquels les installations s'écartent des prescriptions réglementaires et propose des modifications à effectuer pour y remédier.

Rappel des obligations de l'employeur

L'employeur doit désigner une personne compétente connaissant bien les installations pour accompagner l'intervenant Bureau Veritas pour lui présenter l'ensemble de l'installation et les locaux à risques particuliers. L'employeur conserve la direction et la responsabilité des installations, des équipements et des appareils sur lesquels Bureau Veritas est appelé à intervenir.

Les informations établies sous la responsabilité de l'employeur, exigées par la réglementation et mentionnées dans le rapport, doivent être fournies afin d'assurer le bon déroulement des vérifications.

L'employeur doit :

- garantir la réalisation complète de la vérification en toute sécurité ;
- mettre en œuvre les procédures amenant le vérificateur à pouvoir effectuer ou à faire effectuer les mises hors tension de l'installation de manière à procéder aux essais de mesurage ;
- donner les moyens d'accès à tous les récepteurs sans risque éventuel de chute.

Lorsque la totalité ou une partie d'installation n'a pas pu être vérifiée (impossibilité de coupure, absence des agents du distributeur au rendez-vous demandé, absence de documents,...) le vérificateur en précise la raison dans le rapport. Notamment l'exécution de certaines vérifications sur les installations du domaine de la haute tension nécessite la mise hors tension de l'installation sous la responsabilité de l'employeur.

Un complément de vérification pourra, alors être effectué à la demande de l'employeur au titre d'une mission complémentaire.

Actions à mener

Le cas échéant l'employeur doit remédier aux écarts constatés lors de la vérification et mentionnés dans le présent rapport.

L'employeur doit tenir à jour **un registre de sécurité par établissement**, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification. La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Pictogrammes			
Critères			
✓ Sans observation	✓	✓	✗
✓ 100% des coupures réalisées	✓	✗	x ou ✓
✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	x ou ✓
✓ 100 % des locaux vérifiés	✓	✗	x ou ✓

Le pictogramme est une aide appréciable à la consultation mais ne peut se substituer à une lecture attentive et détaillée du rapport afin de vérifier la cohérence des informations relevées et prendre connaissance des écarts émis.

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | OGF

MAGASIN OGF (55, Rue des Renardats / 58000 Nevers)

Installations Basse et Très Basse Tension



Notre vérification n'a fait l'objet d'aucune observation.

Rapport des précédentes vérifications

Rapport de la précédente vérification périodique	: Présenté
Ref ou N° du rapport	: 1713861/340.13.1.P
Rapport de la précédente vérification initiale ou de la précédente première vérification périodique menée comme une initiale	: Non Présenté
Rapport détaillé(dit quadriennal)datant de moins de quatre ans	: Présenté
Ref ou N° du rapport	: 1713861/340.11.1.R

Les rapports de vérification initiale ou quadriennale ainsi que les rapports périodiques antérieurs sont nécessaires à la réalisation des vérifications périodiques, ils sont à fournir par le chef d'établissement tel que défini dans l'arrêté du 26/12/2011. Si l'un de ces rapports est absent, l'étendue de notre vérification sera limitée et peut conduire à des conclusions erronées. Bureau Veritas est à la disposition du chef d'établissement afin d'établir ou compléter ces documents dans le cadre de mission complémentaire.

Personne chargée de la surveillance de l'installation

Mme. Dauphin, La responsable.

Installations vérifiées

Installations vérifiées : Ensemble des installations accessibles et présentées

Nota : Conformément à l'arrêté du 26/12/2011, le chef d'établissement doit préalablement, à toute intervention ultérieure, faire procéder à la vérification de la mise à la terre des appareils d'éclairages fixes qui n'ont pas fait l'objet de la présente vérification.

Origine de l'installation vérifiée : Local comptage Basse Tension

Nota : Toute éventuelle inexactitude ou omission constatée dans le rapport (désignation, caractéristiques techniques, etc) doit être signalée à BUREAU VERITAS.

Modifications apportées aux installations

Aucune modification signalée

Vérification relative à la protection des travailleurs

Information documentaire

Documents		Avis
Dossier Technique		
1- Plans des locaux (listes des Influences externes, zonage**)		Non Présenté
2 - Plan de masse à l'échelle des installations avec implantation des prises de terre et des canalisations électriques enterrées		Non Présenté
3 - Cahier des prescriptions techniques ayant permis la réalisation des installations		Non Présenté
4 - Schémas unifilaires des installations électriques (tableaux électriques)		Présenté
5 - Carnets de câbles		Non Présenté
6 - Notes de calcul pour le dimensionnement des canalisations et des dispositifs de protection		Non Présenté
8 - Déclaration CE de conformité et notice d'instruction des matériels dans les zones ATEX		Sans objet
9- Effectif maximal des différents locaux, dont la connaissance est nécessaire pour l'éclairage de sécurité		Non Présenté
10 - Copie des attestations de conformité en application du décret n° 72-1120 du 14/12/72 (CONSUEL)		Non Présenté
DRPE		
Document DRPE	Référence :	Non Présenté
ERP : Rapport de vérification réglementaire après travaux (RVRAT) des installations électriques		
Document RVRAT	Référence :	Sans Objet

**Si un DRPE existe s'y reporter,

Textes de référence

"CODE DU TRAVAIL Articles R.4215-3 à R.4215-17, R.4226-5 à R.4226-13 et leurs arrêtés pris pour application, normes applicables"

MAGASIN OGF

Arrêtés :

- Eclairage de sécurité

Normes :

- NF C 15-100

Modalité de vérification

Nous avons été accompagnés partiellement par

M. RAUSSAUD, Employé

A l'issue de notre vérification, nous avons fait part de nos observations à :

M. RAUSSAUD, Employé

Registre de sécurité

Visé à l'issue de la vérification

Vérification relative à la protection des travailleurs

Condition de mise hors tension

En Basse Tension :

Mise hors tension totale de l'installation

Résultats des mesures et essais

Conditions de mesure

MESURES D'ISOLEMENT

Les mesures d'isolement par rapport à la terre sont effectuées sous 500 V continu sur les canalisations en aval des DDR défectueux ou sur les canalisations pour lesquelles il a été constaté une absence de DDR nécessaire pour la protection des personnes (contacts indirects), sur les matériels amovibles hors tension, ou sur les récepteurs dont la liaison à la terre a été jugée défectueuse. La valeur est considérée comme satisfaisante si elle est supérieure à 0,5 M.ohms.

VERIFICATION DE LA CONTINUITÉ DES CONDUCTEURS DE PROTECTIONS ET DES LIAISONS EQUIPOTENTIELLES

Pour toutes les vérifications périodiques et lors des visites initiales sur des installations en schéma TT ou en présence d'une note de calcul pour les schémas TN ou IT, la vérification de continuité des conducteurs de protection est effectuée à l'aide d'un ohmmètre. Elle est correcte si la valeur mesurée de la résistance est inférieure à 2 Ohms.

VÉRIFICATION DE LA RÉSISTANCE DES CONDUCTEURS DE PROTECTION

Lors des visites initiales en schéma TN et IT, la vérification de la résistance des conducteurs de protection est effectuée à l'aide d'un milliohmètre en cas d'absence de note de calcul ou de protections assurées par des dispositifs différentiels résiduels. Elle est correcte si la valeur mesurée satisfait aux prescriptions des tableaux du guide UTE C 15-105 § D6.1

ESSAIS DE DECLENCHEMENT DES DISPOSITIFS DIFFERENTIELS RESIDUELS

La valeur du seuil de déclenchement est correcte si elle est comprise entre $0,5 \Delta n$ et Δn . (Δn : sensibilité du dispositif différentiel). Les essais sont réalisés entre une phase et la terre. En cas de manque de sélectivité, les essais sont réalisés entre le neutre ou une phase amont et une autre phase en aval.

MESURE DES IMPEDANCES DE BOUCLE (protection "contacts indirects")

Cette mesure est effectuée si nécessaire à l'aide d'un milliohmètre de boucle. Le dispositif de protection est correct, si son temps de coupure pour le courant de défaut déterminé, satisfait aux prescriptions du guide UTE C 15-105.

MESURE DE RÉSISTANCE DE PRISE DE TERRE

Cette mesure est effectuée en choisissant suivant l'installation, l'une des méthodes ci-après :

- En régime TT : Mesure de boucle. Le résultat est satisfaisant si la résistance mesurée $R \leq \frac{UL}{\Delta n}$

(UL : tension limite conventionnelle ; n : sensibilité du différentiel principal). Cette méthode donne un résultat par excès.

- En régime IT, TN, et avant mise sous tension : Mesure à l'aide d'un telluromètre. Le résultat de la mesure est satisfaisant s'il est inférieur ou égal aux seuils fixés par les réglementations en vigueur suivant l'utilisation de la prise de terre (NF C 15-100, NF C 13-100, NF C 13-200, etc.)

MESURE DU SOL ANTISTATIQUE

La mesure est réalisée à l'aide d'un mégohmmètre entre la barrette de liaison équipotentielle du local et le sol par l'intermédiaire d'un trépied métallique tel que défini au titre 6 de la NF C 15-100.

Cinq mesures sont effectuées dans les quatre angles et au centre du local. La valeur la plus élevée des moyennes des mesures réalisées est retenue et considérée comme satisfaisante si elle est inférieure à 25 M. ohms.

Abréviation, sigles et repères utilisés dans les tableaux de mesure

PRISE DE TERRE

Nature de la prise de terre	Ceinturage à fond de fouille	Ensemble de prises de terre interconnectées	Piquet de terre
Repère	FF	EI	PT

Méthode de mesure	Par résistance de boucle	Par telluromètre
Repère	RB	T

Code mesure	Barrette ouverte	Barrette fermée	Ensemble interconnecté
Repère	A	B	C

RECEPTEURS ELECTRIQUES :

PC (Vérif. / acc.) : Prise de courant (vérifiée / accessible)

AE (Vérif. / Exist.) : Appareil d'éclairage (Vérifié / existant)

Appareils de mesure utilisés

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

OPALE 01 – V 4

Copyright BUREAU VERITAS

page 8/20

rapport n° : 1713861/340.14.1.P

en date du 14/08/2019

Résultats des mesures et essais

Mesure de la résistance de prises de terre : **Ponta-ohms (PONTARLIER ELECTRONIQUE)**

Mesure de l'isolement : **Ponta-isol (PONTARLIER ELECTRONIQUE)**

Vérification de la continuité et de la résistance des conducteurs de protection et des liaisons équipotentielle : **Ponta-test (PONTARLIER ELECTRONIQUE)**

Test de déclenchement des dispositifs différentiels : **Ponta-mesure (PONTARLIER ELECTRONIQUE)**

Mesure des impédances de boucle : **Sans objet**

Essais de fonctionnement des contrôleurs permanents d'isolement : **Sans objet**

Prises de terre

Emplacement et désignation	Résistance de prise de terre				Commentaires	N° d'obs (*)
	Nature prise de terre (1)	Méthode de mesure (1)	Valeur mesurée (Ohms)	Code mesure (1)		
Magasin OGF(55, Rue des Renardats / 58000 Nevers)						
<u>Magasin PGF</u>						
Terre des masses BT	NC	RB	17	C		

(1) Consulter la liste des abréviations

Avis sur articles

"CODE DU TRAVAIL Articles R.4215-3 à R.4215-17, R.4226-5 à R.4226-13 et leurs arrêtés pris pour application, normes applicables"

C : Conforme **NC** : Non Conforme **SO** : Sans Objet **NV** : Non Vérifié

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Normatif	Avis	N° d'obs. (*)
INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE DE SECURITE					
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité par bloc autonome	A.14/12/2011 art 9		C	
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité d'ambiance ou antipanique	A.14/12/2011 art 6		SO	
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité alimenté par une source centralisée	A.14/12/2011 art 8		SO	
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité d'évacuation	A.14/12/2011 art 5		C	
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité.	A.14/12/2011 art 1		C	
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité constitué par une installation fixe	A.14/12/2011 art 2		C	
CDT R.4226-13	Etat d'entretien et fonctionnement de l'éclairage de sécurité	A.14/12/2011 art 11		C	
CDT R.4226-13	Présence de lampes de rechange	A.14/12/2011 art 12		C	
DISPOSITIONS PARTICULIERES APPLICABLES AUX APPAREILS ELECTRIQUES AMOVIBLES					
CDT R.4226-12	Raccordement des appareils amovibles. Conservation de la continuité du conducteur de protection	A.20/12/2011 art 5	NF C 15-100 Art. 555	C	
PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES AUX INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES LOCAUX ET EMPLACEMENTS A RISQUE D'EXPLOSION					
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Dispositif de coupure d'urgence à l'extérieur de l'emplacement dangereux		NF C 15-100 Art. 424.13	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Choix des matériels		NF C 15-100 Art. 424.2-424.3	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Protection contre les surcharges et les courts-circuits		NF C 15-100 Art. 424.9	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Liaisons équipotentielles		NF C 15-100 Art. 424.12	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion		NF C 15-100 Art. 554	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Conducteur PEN interdit		NF C 15-100 Art. 424.11	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Obturation des caniveaux, conduits, fourreaux, etc. et traversées de parois		NF C 15-100 Art. 424.7	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Protection des circuits par DDR en schémas TT et TN		NF C 15-100 Art. 424.10	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Choix des canalisations		NF C 15-100 Art. 424.8-424.14	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Installations électriques limitées		NF C 15-100 Art. 424.1	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Courant		NF C 15-100 Art. 424.4	SO	

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Normatif	Avis	N° d'obs. (*)
	admissible réduit dans les conducteurs				
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Machines tournantes et transformateurs		NF C 15-100 Art. 424.15	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Canalisation non propagatrices de la flamme (catégorie C2)		NF C 15-100 Art. 424.5	SO	
PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES AUX INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES LOCAUX ET EMPLACEMENTS A RISQUE D'INCENDIE					
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Degré de protection des enveloppes		NF C 15-100 Art. 421-422.1.5	C	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Installation électriques limitées		NF C 15-100 Art. 421-422.1.1	C	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Conducteurs PEN interdit		NF C 15-100 Art. 421-422.1.8	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Protection des moteurs		NF C 15-100 Art. 421-422.1.13	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Dispositions générales		NF C 15-100 Art. 421-422	C	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Situation des dispositifs de protection		NF C 15-100 Art. 421-422.1.6	C	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Protection DDR en schéma TT et TN		NF C 15-100 Art. 421-422.1.7	C	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Canalisations non noyées non propagatrices de la flamme (catégorie C2)		NF C 15-100 Art. 421-422.1.4	C	
SECTIONS DES CANALISATIONS					
CDT R.4215-6	Choix et mise en oeuvre des canalisations. Section minimale des conducteurs		NF C 15-100 Art. 523	C	
DISPOSITIFS DE CONNEXION					
CDT R.4215-6	Choix et mise en oeuvre des dispositifs de connexion		NF C 15-100 Art. 526-559	C	
CDT R.4215-6	Choix et mise en oeuvre des dispositifs de connexion. Connexion des appareils aux installations		NF C 15-100 Art. 559	C	
USAGE DE DIELECTRIQUE LIQUIDE ET TRANSFORMATEUR DE TYPE SEC					
CDT R.4215-6	Installations où il est fait usage de diélectrique liquide inflammable ou installations renfermant des transformateurs de type sec		NF C 15-100 Art. 421	SO	
RISQUES D'ECHAUFFEMENTS ET DE BRÛLURE					
CDT R.4215-5	Mesure de protection contre les risques d'échauffements et de brûlure.		NF C 15-100 Art. 423-559	C	
CDT R.4215-6	Non manoeuvre en charge des sectionneurs, prises de courant BT de courant assigné supérieur à 32 A		NF C 15-100 Art. 536	SO	
PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES					
CDT R.4215-6	Choix et protections des matériels afin de supporter les effets mécaniques et thermiques produits par les surintensités. Coordination entre les dispositifs de protection contre les surcharges et les courts-circuits		NF C 15-100 Art. 435	C	
CDT R.4215-6	Choix et protections des matériels afin de supporter les effets mécaniques et thermiques produits par les surintensités		NF C 15-100 Art. 524-535	C	
CDT R.4215-6	Protection des installations contre les surintensités		NF C 15-100	C	

Avis sur articles

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Normatif	Avis	N° d'obs. (*)
			Art. 430-533		
CDT R.4215-6	Choix et protections des matériels afin de supporter les effets mécaniques et thermiques produits par les surintensités. Coordination entre les dispositifs de protection contre les surcharges et les courts-circuits		NF C 15-100 Art. 533-536	C	
DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX EMPLACEMENTS SPECIAUX					
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les chocs électriques dans les locaux contenant une baignoire ou une douche		NF C 15-100 Art. 701	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les chocs électriques dans les piscines et autres bassins		NF C 15-100 Art. 702	SO	
PROTECTION CONTRE LES CONTACTS INDIRECTS					
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par coupure automatique de l'alimentation en schéma IT		NF C 15-100 Art. 411.6	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Dispositions applicables aux conducteurs de protection		NF C 15-100 Art. 544	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par isolation double ou renforcée dans ensembles d'appareillage		NF C 15-100 Art. 558	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par isolation double ou renforcée		NF C 15-100 Art. 412	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement d'un autotransformateur		NF C 15-100 Art. 552	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts indirects par très basse tension de sécurité (TBTS) ou de protection (TBTP)		NF C 15-100 Art. 414	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par liaison équipotentielle supplémentaire		NF C 15-100 Art. 415	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts indirects. Présence tension sur les masses métalliques		NF C 15-100 Art. 612	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement assuré par dispositifs différentiel à courant résiduel		NF C 15-100 Art. 531	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Protection des conducteurs actifs		NF C 15-100 Art. 431	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Dispositions applicables aux conducteurs de protection		NF C 15-100 Art. 543	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par coupure automatique de l'alimentation		NF C 15-100 Art. 411.3	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Installations de mise à la terre.		NF C 15-100 Art. 542	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Installations de mise à la terre fonctionnelle.		NF C 15-100 Art. 545	SO	
CDT R.4215-4	Mesure de protection contre les surtensions en schéma IT		NF C 15-100 Art. 534	SO	
CDT R.4215-4	Mesure de protection contre les surtensions. Résistance de la prise de terre du neutre		NF C 15-100 Art. 442	C	
PROTECTION CONTRE LES CONTACTS DIRECTS					
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts directs; Absence de partie active accessible aux travailleurs		NF C 15-100 Art. 411.2	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts directs par séparation électrique		NF C 15-100 Art. 413	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts directs par isolation, obstacle ou éloignement		NF C 15-100 Art. 410	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection complémentaire contre les contacts directs des cordons chauffants		NF C 15-100 Art. 559.5	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts directs par isolation, obstacle ou éloignement dans local de service électrique		NF C 15-100 Art. 781	SO	

Avis sur articles

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Normatif	Avis	N° d'obs. (*)
CDT R.4226-5-R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Isolement des canalisations		NF C 15-100 Art. 612.3	C	
CDT R.4226-5-R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Bon fonctionnement des dispositifs différentiels et/ou contrôleur permanent d'isolement		NF C 15-100 Art. 612.6	C	
VOISINAGE ENTRE INSTALLATIONS DE DOMAINES DE TENSION DIFFERENTS					
CDT R.4215-4	Mesure de protection contre les surtensions. Voisinage entre installations de domaines de tension différents		NF C 15-100 Art. 528	SO	
LOCAUX OU EMPLACEMENTS DE SERVICE ELECTRIQUE					
CDT R.4215-13	Locaux ou emplacements de service électrique. Conditionnement et ventilation		NF C 15-100 Art. 781.5.3	SO	
CDT R.4215-13	Locaux ou emplacements de service électrique. Eclairage de sécurité		NF C 15-100 Art. 781.5.4	SO	
CDT R.4215-13	Locaux ou emplacements de service électrique. Distances minimales à respecter dans les passages		NF C 15-100 Art. 781.4	SO	
CDT R.4226-9	Locaux de service électrique. Accès aux locaux ou emplacements, portes - conditions d'ouverture et de fermeture		NF C 15-100 Art. 781.3	SO	
SECTIONNEMENT ET COUPURE D'URGENCE					
CDT R.4215-7	Sectionnement groupe électrogène		NF C 15-100 Art. 551	SO	
CDT R.4215-7	Sectionnement		NF C 15-100 Art. 462-536	C	
CDT R.4215-7	Sectionnement. Division des installations		NF C 15-100 Art. 314	C	
CDT R.4215-8	Coupure d'urgence		NF C 15-100 Art. 463-536	C	
IDENTIFICATION					
CDT R.4215-10	Repérage des conducteurs (neutre, PE et PEN)		NF C 15-100 Art. 514.3	C	
CDT R.4215-10	Identification du cheminement des canalisations enterrées		NF C 15-100 Art. 514.2	SO	
CDT R.4215-10	Identification des circuits, et des appareillages - Adéquation, schémas/réalisation		NF C 15-100 Art. 514.1	C	
CONFORMITE AUX NORMES ET MAINTIEN EN ETAT DE CONFORMITE					
CDT R.4215-16	Conformité aux normes des matériels ayant une fonction de sécurité		NF C 15-100 Art. 511	C	
CDT R.4226-5-R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Dispositions concernant l'entretien de l'installation (état du matériel)		NF C 15-100 Art. 512.2-522	C	
CDT R.4226-5-R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Fixation des canalisations		NF C 15-100 Art. 521- 529	C	
FIXATION, MODE DE POSE					
CDT R.4215-11	Fixation et état mécanique apparent des luminaires		NF C 15-100 Art. 559	C	
CDT R.4215-11	Fixation et état mécanique apparent des matériels		NF C 15-100 Art. 530	C	
CDT R.4215-9	Mode de pose des canalisations. Obturation des percements (planchers, murs, parois, etc.)		NF C 15-100 Art. 527	C	
CDT R.4215-9	Mode de pose des canalisations		NF C 15-100 Art. 521- 529	C	
CDT R.4215-9	Mode de pose des canalisations. Voisinage avec des canalisations non électrique		NF C 15-100 Art. 528	C	
CONDITIONS D'INFLUENCES EXTERNES					
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences		NF C 15-100	SO	

Avis sur articles

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Normatif	Avis	N° d'obs. (*)
	externes dans les saunas.		Art. 703		
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes dans les locaux contenant une baignoire ou une douche		NF C 15-100 Art. 701	SO	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes (installations de chantiers)		NF C 15-100 Art. 704	SO	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes dans les piscines et autres bassins		NF C 15-100 Art. 702	SO	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes dans les établissements agricoles		NF C 15-100 Art. 705	SO	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes (parc de caravannes, marinas).		NF C 15-100 Art. 708-709	SO	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes.		NF C 15-100 Art. 512-522	C	
CDT R.4226-5-R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Dépoussiérage		NF C 15-100 Art. 512-522	C	
CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE					
CDT R.4215-11	Conception et mise en oeuvre des installations en fonction de leur domaine de tension.		NF C 15-100 Art. 512-555	C	

Synoptique de l'installation électrique Basse Tension

Magasin OGF

Tableau Comptage
Ik3 max :3.0

Tableau Général Basse Tension
Ik3 max :3.0



**BUREAU
VERITAS**

VERIFICATION RELATIVE AUX ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC DE 5ème CATEGORIE

Numéro d'affaire : 1713861

Référence du rapport : 1713861/340.14.1.P

Rédigé le : 14/08/2019

Ce document a été validé par son auteur

Nota : Le présent rapport prend en compte les dispositions relatives aux établissements recevant du public au regard du règlement de sécurité. Ce document ne saurait en aucun cas se substituer en tout ou partie à notre rapport de vérification réglementaire établi au titre de la protection des travailleurs.

Activité de l'établissement : Magasin

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | OGF

MAGASIN OGF (55, Rue des Renardats / 58000 Nevers)

OBSERVATIONS RELATIVES AUX ERP5



Notre vérification n'a fait l'objet d'aucune observation.

Informations générales

Nota : Notre vérification relative au code de la construction et de l'habitation ne porte que sur les exigences réglementaires concernant les installations électriques et d'éclairage. S'agissant des installations de sécurité, seul l'éclairage de sécurité fait l'objet d'un avis.

Textes de référence

ARRETE DU 22/06/90 modifié - ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC de 5ème Catégorie.

Modalité de vérification

Nous avons été accompagnés partiellement par
M. RAUSSAUD, Employé
A l'issue de notre vérification, nous avons fait part de nos observations à :
M. RAUSSAUD, Employé

Registre de sécurité

Visé à l'issue de la vérification

Tenue du registre : Mise à jour

Classement de l'établissement

MAGASIN OGF (55, Rue des Renardats / 58000 Nevers)

Le classement est indiqué par le chef d'établissement

Désignation	Activité de type	Catégorie
Magasin OGF		5

TYPES	NATURE	TYPES	NATURE
PE	Petits établissements.	PU	Petits établissements de soins
PO	Petits établissements hôteliers.	PX	Petits établissements sportifs.

CATEGORIE	EFFECTIF
5 ^{ème}	Effectif inférieur au seuil d'assujettissement propre à chaque type d'exploitation.

Effectif maximum du public admissible

Effectif maximum du public admissible : 15

Description sommaire de l'établissement

MAGASIN OGF

Description bâtiment : Etablissement sur rez-de-chaussée.

Activité : Magasin.

Historique des principales modifications

MAGASIN OGF

Aucune signalée.

Installations de sécurité

ECLAIRAGE DE SECURITE

MAGASIN OGF (55, Rue des Renardats / 58000 Nevers)

Localisation	Effectif maximal	Fonction	Type d'éclairage de sécurité	Cde de mise au repos	Présence coffret anti-panique	Type Luminaire	Type canalisation (1)	N° d'obs (*)
Magasin PGF	Inférieur ou égal à 20	Evacuation (balisage)	Bloc autonome	Oui		Incandescence	C2	

(1): CR1 : Résistant au feu, C1 : Non propagateur de l'incendie, C2 : Non propagateur de la flamme.

Circuits de sécurité autres que l'éclairage

MAGASIN OGF (55, Rue des Renardats / 58000 Nevers)

Aucun circuit de sécurité ne nous a été signalé

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Avis sur articles (ERP5)

ARRETE DU 22/06/1990 modifié – REGLEMENT DE SECURITE – DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ETABLISSEMENTS DE 5ème CATEGORIE.

S : Satisfaisant **NS** : Non Satisfaisant **SO** : Sans Objet **NV** : Non Vérifié

Articles	Libellé	Avis	N° d'obs. (*)
REGLE COMPLEMENTAIRE POUR LES ETABLISSEMENTS COMPORTANT DES LOCAUX RESERVES AU SOMMEIL			
PE36	Choix du type d'éclairage de sécurité	SO	
REGLE GENERALE A TOUS LES ERP DU 2ème GROUPE			
PE24.1	Conformité aux normes ; câbles C2 ; fiches multiples interdites ; canalisations mobiles ne doivent pas faire obstacles à la circulation.	S	
PE24.2	Installation d'éclairage de sécurité d'évacuation dans les escaliers protégés, les circulations de plus de 10 m et les salles de surface à 100 m2.	S	
PE24.3	les locaux présentant des risques d'incendie à l'exception de ceux renfermant du matériel électrique doivent respecter les conditions d'influence externe BE2 de la norme NF C 15-100	S	

Annexe IV :
Inventaire des biens

CREMATORIUM DE
NEVERS

INVENTAIRE
ETAT DES LIEUX

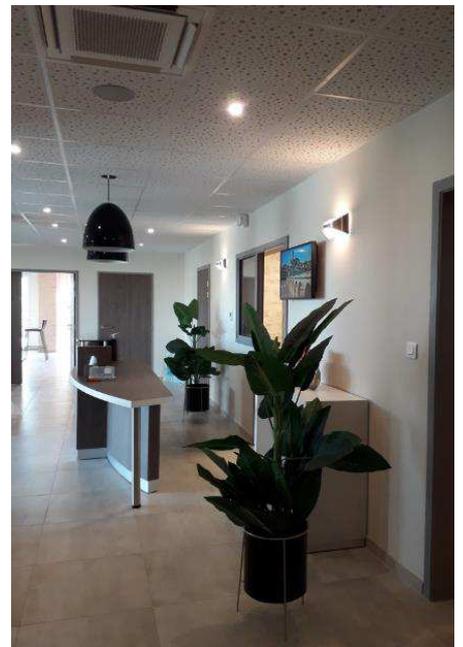
Fait, le 15 avril 2019

Pour la Société OGF
M. Jean-Antoine GOURINAL

Pour la ville de NEVERS
M. Le Maire

VUE GENERALE







Descriptif des locaux

Locaux ouverts au public :

- Une salle de cérémonie et de recueillement,
- Une salle de visualisation de l'introduction du cercueil pour la crémation et de remise des urnes aux familles,
- Un hall d'accueil,
- Un salon d'attente,
- Un bureau,
- Une salle de convivialité,
- Un bloc sanitaire.

Locaux techniques à usage exclusif du personnel du crématorium :

- Un hall de service,
- Une salle d'introduction,
- Un local équipement de crémation comprenant un four avec un système de filtration des fumées,
- Un local de dépôt provisoire des urnes,

A ces locaux s'ajoutent le couloir de circulation.

BIENS MOBILIERS (Biens de retour)

Mobilier extérieur

Côté accès public

- Trois bancs
- Trois cendriers

Côté accès technique

- Un aérateur

Mobiliers et équipements locaux publics

Salle de cérémonie

- Trois tableaux
- Trente-quatre bancs
- Un pupitre
- Un catafalque
- Un présentoir pour les urnes
- Une console
- Six vases
- Une horloge

Hall d'accueil

- Une borne d'accueil
- Trois fauteuils une place
- Un fauteuil deux places
- Une table basse
- Deux consoles
- Six vases
- Un distributeur d'eau
- Trois tableaux
- Deux corbeilles
- Une chaise

Salon d'attente

- Deux tables basses
- Trois fauteuils une place
- Un fauteuil deux places
- Un vase

Salle de visualisation

- Cinq fauteuils une place
- Un fauteuil deux places
- Une table basse
- Une console
- Un présentoir pour les urnes
- Deux vases
- Une corbeille
- Un tableau

Sanitaires

- Quatre corbeilles
- quatre essuies main
- quatre sanitaires
- quatre lavabos
- quatre distributeurs de papier toilette
- quatre porte-savons
- deux barres d'appui dans les deux toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite
- quatre miroirs

Salle de convivialité

- une table haute
- quatre chaises hautes
- deux tables basses
- une console
- trois vases
- quatre fauteuils une place
- un fauteuil deux places
- un tableau
- une kitchenette comprenant un meuble lavabo de trois tiroirs, un micro-onde et un frigidaire
- un distributeur de boissons chaudes

Bureau

- deux bureaux
- deux chaises
- trois armoires
- un porte manteau
- un interphone
- deux corbeilles
- une horloge

Mobiliers et équipements locaux techniques

Salle équipements de crémation

- Ligne de filtration incluant la chambre de crémation, la chambre de post combustion, les brûleurs, la chaudière.
- Poubelles pour les déchets métalliques

Salle d'introduction du cercueil

- Table d'introduction
- Un pulvérisateur de calcius
- Un appareil de crémation

- De l'outillage : un ringard, une brosse métallique, une pince, un aimant
- Un aspirateur
- Un seau
- Deux dispersoirs à cendres

Vestiaire

- Sept armoires
- Une corbeille
- Une chaise

Sanitaires

- une corbeille
- un essuie main
- un sanitaire
- un lavabo
- un distributeur de papier toilette
- un porte-savon
- deux miroirs
- une douche
- une barre d'appuie

Local archives

- deux armoires

Local ménage

- un ballon d'eau
- un lavabo
- une étagère

Local stockage des urnes

- étagères
- une table

Hall de service

- un bureau
- un micro-onde
- un frigidaire
- Un chariot élévateur
- Une grande armoire
- Deux petites armoires

Equipements SONO VIDEO

Salle de cérémonie

- Deux écrans TV
- Un système audio

- Un micro

Salle de visualisation et de remise des urnes

- Un écran TV

Hall d'accueil

- Un écran TV

Salle d'introduction du cercueil

- Une caméra

Diffusion audio-vidéo extérieure

- Deux écrans
- Des haut-parleurs

BIENS MOBILIERS (Biens propres)**Equipements informatiques et bureautiques**

- 1 PC bureautique dans le bureau administratif
- 1 Carte SIM pour PTI
- 1 téléphone IP fixe et 1 sans fil
- 1 imprimante multifonction

Biens en dépôt

- 1 Box Orange
- 1 switch téléphonie

SANITAIRES Handicapé	DESCRIPTIF	ETAT				REMARQUES COMPLEMENTAIRES
		Neuf	Bon	Moyen	Mauvais	
Murs	carrelage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Plafond	Dalle minérale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sol	carrelage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Equipements électriques Prises Interrupteurs Luminaires	2 spots	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sanitaires		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mobilier	Voir inventaire des biens	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

SALLE DE CEREMONIE	DESCRIPTIF	ETAT				REMARQUES COMPLEMENTAIRES
		Neuf	Bon	Moyen	Mauvais	
Murs	Parpaing	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Plafond	Plaque de plâtre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sol	carrelage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Menuiseries Vitrages Serrureries	Une grande baie vitrée Une porte vitrée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Equipements électriques Prises Interrupteurs Luminaires	4 prises électriques 37 spots	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Climatisation Chauffage Ventilation	Une climatisation réversible	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Equipements sono vidéo	Voir inventaire des biens	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mobilier	Voir inventaire des biens	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

SALLE DE VISUALISATION	DESCRIPTIF	ETAT				REMARQUES COMPLEMENTAIRES
		Neuf	Bon	Moyen	Mauvais	
Murs	Parpaing	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Plafond	Dalle minérale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sol	carrelage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Menuiseries Vitrages Serrureries	2 portes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Equipements électriques Prises Interrupteurs Luminaires	3 prises électriques 4 interrupteurs 5 spots	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Climatisation Chauffage Ventilation	Une climatisation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Equipements sono vidéo	Voir inventaire des biens	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mobilier	Voir inventaire des biens	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

HALL D'ACCUEIL	DESCRIPTIF	ETAT				REMARQUES COMPLEMENTAIRES
		Neuf	Bon	Moyen	Mauvais	
Murs	parpaing	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Plafond	Dalle minérale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sol	carrelage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Menuiseries Vitrages Serrureries	3 fenêtres 2 portes vitrées	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Equipements électriques Prises Interrupteurs Luminaires	2 prises électriques 5 interrupteurs 1 porte vitrée 1 vitre 18 spots 2 lampes murales	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Climatisation Chauffage Ventilation	3 radiateurs	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mobilier	Voir inventaire des biens	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

SALON D'ATTENTE	DESCRIPTIF	ETAT				REMARQUES COMPLEMENTAIRES
		Neuf	Bon	Moyen	Mauvais	
Murs	parpaing	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Plafond	Dalle minérale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sol	carrelage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Menuiseries Vitrages Serrureries	1 porte 1 fenêtre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Equipements électriques Prises Interrupteurs Luminaires	3 prises électriques 1 interrupteur 4 spots	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Climatisation Chauffage Ventilation	1 climatiseur réversible	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mobilier	Voir inventaire des biens	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

BUREAU	DESCRIPTIF	ETAT				REMARQUES COMPLEMENTAIRES
		Neuf	Bon	Moyen	Mauvais	
Murs	Parpaing 2 piliers en pierre apparente	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Plafond	Dalle minérale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sol	carrelage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Menuiseries Vitrages Serrureries	2 portes 1 fenêtre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Equipements électriques Prises Interrupteurs Luminaires	4 prises électriques 4 prises Ethernet 2 interrupteurs 2 plafonniers	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Climatisation Chauffage Ventilation	Une climatisation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mobilier	Voir inventaire des biens	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

SALLE DE CONVIVIALITE	DESCRIPTIF	ETAT				REMARQUES COMPLEMENTAIRES
		Neuf	Bon	Moyen	Mauvais	
Murs	parpaing	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Plafond	Dalle minérale + plaque de plâtre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sol	carrelage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Menuiseries Vitrages Serrureries	1 porte 3 portes- vitrées	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Equipements électriques Prises Interrupteurs Luminaires	5 prises électriques 5 interrupteurs 16 spots 2 lampes murales	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Climatisation Chauffage Ventilation	2 radiateurs	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mobilier	Voir inventaire des biens	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

KITCHENETTE	DESSCRIPTIF	ETAT				REMARQUES COMPLEMENTAIRES
		Neuf	Bon	Moyen	Mauvais	
Murs	parpaing	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Plafond	Dalle minérale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sol	carrelage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Menuiseries Vitrages Serrureries	1 porte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Equipements électriques Prises Interrupteurs Luminaires	6 prises électriques 1 interrupteur 2 plafonniers	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Climatisation Chauffage Ventilation	1 radiateur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mobilier	Voir inventaire des biens	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

HALL DE SERVICE	DESCRIPTIF	ETAT				REMARQUES COMPLEMENTAIRES
		Neuf	Bon	Moyen	Mauvais	
Murs	parpaing	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Plafond	Dalle minérale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sol	carrelage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Menuiseries Vitrages Serrureries	8 portes 1 porte vitrée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Equipements électriques Prises Interrupteurs Luminaires	2 prises électriques 4 interrupteurs 4 halogènes Alarme incendie 7 extincteurs	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Climatisation Chauffage Ventilation	3 radiateurs	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mobilier	Voir inventaire des biens	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

SANITAIRES	DESCRIPTIF	ETAT				REMARQUES COMPLEMENTAIRES
		Neuf	Bon	Moyen	Mauvais	
Murs	carrelage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Plafond	Dalle minérale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sol	carrelage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Equipements électriques Prises Interrupteurs Luminaires	2 spots	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Climatisation Chauffage Ventilation	VMC indépendante chauffage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

LOCAL DE DEPOT PROVISOIRE DES URNES	DESCRIPTIF	ETAT				REMARQUES COMPLEMENTAIRES
		Neuf	Bon	Moyen	Mauvais	
Murs	parpaing	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Plafond	Dalle minérale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sol	carrelage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Equipements électriques Prises Interrupteurs Luminaires	1 interrupteur 1 prise électrique 1 plafonnier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Climatisation Chauffage Ventilation	1 radiateur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mobilier	Voir inventaire des biens	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

SALLE D'INTRODUCTION DU CERCUEIL	DESCRIPTIF	ETAT				REMARQUES COMPLEMENTAIRES
		Neuf	Bon	Moyen	Mauvais	
Murs	parpaing	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Plafond	Dalle minérale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sol	carrelage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Equipements électriques Prises Interrupteurs Luminaires	1 prise électrique 4 interrupteurs 6 plafonniers	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Climatisation Chauffage Ventilation	1 ventilation basse 1 ventilation haute 1 radiateur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Equipement de crémation	Voir inventaire des biens	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mobilier	Voir inventaire des biens	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

SALLE DES FOURS ET DU SYSTEME DE FILTRATION DES FUMÉES	DESCRIPTIF	ETAT				REMARQUES COMPLEMENTAIRES
		Neuf	Bon	Moyen	Mauvais	
Murs	parpaing	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Plafond	Dalle minérale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sol	ciment	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Menuiseries Vitrages Serrureries	1 porte double battant 1 porte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Equipements électriques Prises Interrupteurs Luminaires	1 prise 2 interrupteurs 4 plafonniers	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Climatisation Chauffage Ventilation	Arrivée gaz Ventilation basse extracteur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Connexions téléphonies Connexions informatiques		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour équipement de crémation
Equipement de crémation	Voir inventaire des biens	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mobilier	Voir inventaire des biens	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

VESTIAIRE	DESCRIPTIF	ETAT				REMARQUES COMPLEMENTAIRES
		Neuf	Bon	Moyen	Mauvais	
Murs	Parpaing	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Plafond	Dalle minérale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sol	carrelage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Menuiseries Vitrages Serrureries	2 portes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Equipements électriques Prises Interrupteurs Luminaires	3 prises électriques 4 interrupteurs spots	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Climatisation Chauffage Ventilation	1 chauffage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Equipements sono vidéo	Voir inventaire des biens	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mobilier	Voir inventaire des biens	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

LOCAL ARCHIVE	DESCRIPTIF	ETAT				REMARQUES COMPLEMENTAIRES
		Neuf	Bon	Moyen	Mauvais	
Murs	Parpaing	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Plafond	Dalle minérale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sol	carrelage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Menuiseries Vitrages Serrureries	1 porte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Equipements électriques Prises Interrupteurs Luminaires	1 prise électrique 1 interrupteur 1 plafonnier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Climatisation Chauffage Ventilation	1 chauffage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Equipements sono vidéo	Voir inventaire des biens	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mobilier	Voir inventaire des biens	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

LOCAL MENAGE	DESCRIPTIF	ETAT				REMARQUES COMPLEMENTAIRES
		Neuf	Bon	Moyen	Mauvais	
Murs	Parpaing	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Plafond	Dalle minérale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sol	carrelage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Menuiseries Vitrages Serrureries	1 porte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Equipements électriques Prises Interrupteurs Luminaires	1 interrupteur 1 prise	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Climatisation Chauffage Ventilation	1 chauffage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Equipements sono vidéo	Voir inventaire des biens	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mobilier	Voir inventaire des biens	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

**Annexe V :
Attestation d'assurance**

		Allianz 
<i>Attestation d'assurance de responsabilité civile</i>	Entreprises	Contrat n° 54 795 632
La Société Allianz IARD certifie que :		
OGF SA 31, rue de Cambrai 75019 PARIS		
Agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales :		
<ul style="list-style-type: none"> - ATRIUM - CREMATORIUM CLERMONT COMMUNAUTE - COMPLEXE FUNERAIRE DU HAVRE - CREMATORIUMS DE L'AGGLOMERATION NANTAISE - SOCIETE DU CREMATORIUM DU LAURAGAIS – SCL - CREMATORIUM DU MANS - CREMATORIUM DU GRAND DIJON - SOCIETE DE GESTION DU CREMATORIUM DE LAVAL AGGLOMERATION - SOCIETE D'EXPLOITATION DU CREMATORIUM DE SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE - CREMATORIUM DE VALENCIENNES METROPOLE - FINANCIERE LILAS IV - FUNERAIRE 10 - FUNERAIRE 11 - GROUPEMENT FUNERAIRE FRANCILIEN – G2F - POMPES FUNEBRES DE LA MALMAISON - POMPES FUNEBRES MARBRERIE ALAIN ROBERT - SOCIETE DES CREMATORIUMS DU ROUERGUE ET DU QUERCY – S.C.R.Q. - SOMOHA 		
Allianz IARD – Entreprise régie par le Code des assurances. Société anonyme au capital de 991.967.200 euros - Siège social : 1, Cours Michelet – CS 30051 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX		

est titulaire d'un contrat n° 54795632, garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber en raison du fait de ses activités professionnelles suivantes :

- **Activités funéraires :**
- Prestations funéraires, prestations de conseils après obsèques ;
- Conception, réalisation, aménagement, entretien et exploitation (y compris gestion déléguée) de cimetières, sites cinéraires, chambres funéraires, crématoriums ou tout autre site lié à l'activité funéraire ; y compris en qualité de maître d'ouvrage.
- Nettoyage/restauration de monuments en marbre ou pierre (type granit) autres que les monuments funéraires (statues, fontaines...) à l'exclusion de toute activité « bâtiment » ;
- Fabrication, fourniture et commercialisation de produits, monuments et articles funéraires.

- **Activités de fabrication :**
- Marbrerie
- Exploitation forestière, fabrication de cercueils, travail du bois.

- **Activités de protocole**

- **Opérations de Prévoyance Funéraire**

- Toutes opérations de promotion de contrats de prévoyance funéraire, y compris activités de courtage d'assurance.

Allianz IARD – Entreprise régie par le Code des assurances.
Société anonyme au capital de 991.967.200 euros - Siège social : 1, Cours Michelet – CS 30051
92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX



La garantie est accordée à concurrence des montants suivants :

Tableau des garanties :

Responsabilité civile « Exploitation »	
Nature des dommages	Montant des garanties
Dommmages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non :	10 000 000€ par sinistre
dont :	
- Faute inexcusable :	5 000 000€ par année d'assurance
- Dommages aux biens confiés :	152 450€ par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs :	3 000 000€ par sinistre
- Atteintes à l'environnement accidentelles (corporels, matériels et immatériels) :	1 500 000€ par année d'assurance
Responsabilité civile « Après livraison » « Travaux et prestations »	
Nature des dommages	Montant des garanties
Dommmages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non :	10 000 000€ par année d'assurance
dont :	
- Dommages matériels et immatériels consécutifs :	Inclus
- Dommages immatériels non consécutifs :	3 000 000€ par sinistre et par année d'assurance
Défense - Recours	
Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives. Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives :	Frais à la charge de l'Assureur, sauf dépassement du plafond de garantie en cause.
Recours :	30 500€ par sinistre

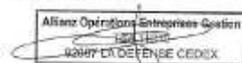
La présente attestation est délivrée pour la période du 01/04/2019 au 31/03/2020 inclus, sous réserve du règlement de la cotisation émise.

Le présent document établi par Allianz IARD a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz IARD au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garanties opposables aux souscripteurs et assurés le sont également à toute personne bénéficiaire de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions...)

Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de Compagnie est réputée non écrite.

Fait à Lyon, le 11/04/2019

Pour Allianz,
Laetitia HOARAU



Allianz IARD – Entreprise régie par le Code des assurances.
Société anonyme au capital de 991.967.200 euros - Siège social : 1, Cours Michelet – CS 30051
92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Annexe VI :
Liste complète de répartition des crémations selon l'entreprise de Pompes Funèbres

Répartition des crémations selon l'entreprise de Pompes Funèbres (Hors exhumations et pièces anatomiques)	
Opérateurs funéraires	Nombre de défunts
OGF (PFG/Dignité Funéraire)	216
PF Des Grands Jardins	201
Ets Gaubier	126
PF Marbrerie Martin	90
PF Thause Nicolas	86
PF Krost Paul Lester	65
PF Marbrerie L'écrin du Souvenir	42
PF Caton	26
PF Et Marbrerie Planchard	21
SARL AUGER	19
PF Et Marbrerie Le Gal	17
PF Rasles	15
PF Joly	13
Premery Ambulance	13
PF Marbrerie Charon	11
CH Pierre Beregovoy	8
Etablissements Charles Million Et Bernard Marais	8
Sarl Des Pompes Funebres Brochet	6
Roc Eclerc	5
Monsieur Yves Ducroizet	5
SARL Chabuel	4
Pompes Funèbres Et Marbrerie Irlinger	3
Pompes Funèbres Et Marbrerie Parent	2
Bengy-Ambulances / Bengy-Pompes Fu	2
Michel Frossard	2
Monsieur Denis Frelat	2
Pompes Funebres Michel Frossard	2
Cerilly Ambulance	1
Luc Paris - Fourchette	1
Monsieur Bernard Viturat	1
Pompes Funebres Bassler	1
Pompes Funebres Marbre Mobasser Brange	1
Varenes-Vauzelles Pdv So Centre	0
Torteron Pdv So Centre	0
PF Brossard	0
PF Landon	0
TOTAL	1015

Annexe VII : Enquête de satisfaction – verbatims

Verbatims T1 2019



TOUT ETAIT PARFAIT.. LE SYSTEME AUDIO VIDEO EST UN PLUS.
NON EN CE MOMENT DIFFICILE, J'AI ETE TRIS BIEN ACCOMPAGNEE PAR VOS SERVICES. NOTRE MAMTE DE CEREMONIE A ETE ATTENTIVE, DU GRAND SOUTIEN. MERCI POUR TOUT.
RIEN A REDIRE, BELLE CEREMONIE, ENDROIT CHALEUREUX.
PAS DE REMARQUES SUR L'ENDROIT DES PRESTATIONS.
NOUS TENONS A RESSERCIER TOUT PARTICULIEREMENT LE MAMTE DE CEREMONIE QUI A COMPRIS LA SIMPLICITÉ DE NOTRE FAMILLE ET QUI NOUS A ACCOMPAGNE AVEC BEAUCOUP D'EMPATHIE, GRAND MERCI.
FRANCPHEMENT AUCUN TOUT ETAIT PARFAIT.
TRIS SATISFAIT DU DEROULEMENT DE LA CEREMONIE. MERCI.
DEPOSE DE L'URNE SUR LA TOMBE TRIS BIEN.
PERSONNEL A L'ECOUTE ET TRIS PROFESSIONNEL. MERCI.



NOUS SOMMES TRIS DECUS PAR RAPPORT AUX FLEURS RECEPTIONNES CAR ELLES N'ONT PAS ETE NUMEROTEES DONC PAS IDENTIFIEES.
SIGNALETIQUES.
DEVRAIT VOIR LE CERCEUIL PARTIR SEUL DERRIERE RIDEAU OU AUTRE MAIS PAS ROULE PAR DEUX OFFICANTS.
QUAND IL Y A BEAUCOUP DE MONDE ET QUE LA FAMILLE ARRIVE EN DERNIER AVEC LE CONSILLARD IL N'Y A PLUS DE PLACE POUR LA FAMILLE LA VOTURE SE RETROUVANT TRIS LOIN MEME EN ROUEURE DE LA ROUTE.
LA SIGNALETIQUE
L'ACCESSIBILITE AVEC TOUTES LES MARCHES. MAIS C'EST ENCORE EN TRAVAIL DONC C'EST NORMAL. MERCI POUR VOTRE ACCUEIL.
PAS PARILLE, NI MAQUILLE. PREMIER CONTACT AVEC LA FAMILLE QUAND ELLE EST ELIGEE.
UNE SALLE D'ATTENTE SERAIT BIEN. PLUS DE SIGNALISATION DANS NEVEYS SERAIT FORTEMENT CONSEILLE.
METTRE UNE INDICATION A L'ANCIENNE ENTREE, DE LA NOUVELLE ENTREE DU CREMATORIUM.
ABSENCE DE WC.
LOIS DES OBSÈQUES DE MA MERE LE 30 01 2019. L'ACCUEIL EST GLACIAL. MANQUE DE FORMATION DES AGENTS DU CREMATORIUM. ABSENCE D'ACCOMPAGNEMENT DU DEFUNT JUSQU'À L'INCINERATEUR. RENDEZ DES CENDRES LE LENDemain SANS RECUEILLEMENT POSSIBLE AVEC LES MARTEAUX PIQUEURS.
PAS AU JARDIN SOUVENIR DANS LE CAVEAU DE LA FAMILLE. TRIS BIEN.
J'AI ETE PEINE DE NE PAS AVOIR VU LE CERCEUIL PARTIR DU AUX TRAVAUX. JE LE REGRETTE SINCEREMENT.
TRIS INSATISFAIT. MANQUE LIVRE DE CONDOLEANCES.
SIGNALETIQUE ET PARKING. PREVOIR DES EMPLACEMENTS SPECIQUEMENT RESERVES A LA FAMILLE. IL EST Dommage QUE L'ON NE PUISSE PLUS ACCEDER A PIED AU CREMATORIUM A PARTIR DU CIMETIERE.
LA MUSIQUE QUE NOUS AVONS CHOISIS A ETE PARAGITEE PAR CELLE DU DIAPORAMA QUI N'AVAIT PAS ETE ARRÊTÉE.
NE MANQUE QUE LE LIVRE D'OR. CONSIDERABLEMENT.
VOUS DEVRIEZ SIGNALER QUE L'ON PEUT PASSER DES PHOTOS DU DEFUNT SUR LES ECRANS.

Verbatims T2 2019



AUCUN.
NON. JE SUIS SATISFAIT DE VOS SERVICES.
AUCUN.
NON. JUSTE DIRE QUE MME SIGRIST EST JUSTE PARFAITE.
PERSONNEL TRIS PROFESSIONNEL
RIEN A REDIRE. TOUT A ETE ECOUTE DANS LES REGLES. MERCI ROC REBERG.
NON TOUT S'EST TRIS BIEN PASSE. COMME DEMANDE. PAS DE REMARQUE.
TRIS BIEN CAR NOUS TROUVONS QUE C'EST BIEN QUE NOUS VOYONS PLUS NOTRE DEFUNT PARTIR. C'EST MOINS CRUELLE.



NORMES LA SIGNALETIQUE QUI POURRAIT Etre AMELIORE. TOUT ETAIT TRIS BIEN.
J'AI EU L'IMPRESSION QUE LA CEREMONIE N'ETAIT PAS COMPLETE.
J'AVAS DEMANDE DE POUVOIR ENTENDRE LES MUSIQUES DU CREMATORIUM AVANT DE CHOISIR QUELQUE CHOSE DE PERSONNEL LOIS DU PASSAGE VERS LE CERCEUIL, LES POMPES FUNERAIRES MONT REPONDU "IMPOSSIBLE ELLES SONT AU CREMATORIUM" UN PEU DE COMMUNICATION NE NUIRAIT PAS.
JE N'AI EU AUCUN CONTACT AVEC LE PERSONNEL DU CREMATORIUM. JUSTE AVEC LE PERSONNEL DE LA SOCIETE FUNERAIRES.
LA FAMILLE A TROUVE SIBARIE QUE LA GRELLE ENTRE LE CREMATORIUM ET LE CIMETIERE ETAIT FERME ALORS QUE L'HEURE DE FAIRE LA CREMATION ET LE DEPOSIT DE L'URNE AU CAVEAU ETAIT PROCHE D'UNE DE L'AUTRE.
PLUS D'INFORMATIONS POUR LE DEROULEMENT DE LA CEREMONIE (PHOTOS S'OUVERTURE...)
PUFFRET TROP PRES DES GENS. MAUVASE SIGNALETIQUE POUR TROUVER L'ENTREE.
TROP DE TEMPS D'ATTENTE ENTRE LE DECES ET LA CREMATION.

Verbatims T3 2019



UNE CEREMONIE TRIS BIEN MENEES PAR LE MAMTE DE CEREMONIE. TRIS BEL HOMMAGE RENDU. MERCI POUR LA QUALITE DE VOS SERVICES ET VOTRE GENTILLESSE VOTRE ECOUTE DANS CE MOMENT SI DOULOUREUX.
NON.
TOUT ETAIT PARFAIT.
NON.
NON TRIS BON SERVICE.



AMELIORE LA SIGNALETIQUE DU CREMATORIUM MANQUE UN ACCES CIMETIERE CREMATORIUM
DELAI D'ATTENTE TROP LONG DECES LE 17 FEVRIER CREMATION LE 26 FEVRIER
SALLE CLIMATISEE UN PEU TROP FRAICHE.
POSSIBILITE D'ACCES AU CIMETIERE A PIED SANS PASSER PAR LA ROUTE...

Verbatims T4 2019



L'ACCOMPAGNEMENT ETAIT DE QUALITE ET NOUS RESSERCIONS MR CLEMENTINO POUR SA PRESTATION, SA GENTILLESSE ET SON PROFESSIONNALISME PENDANT TOUTE LA CEREMONIE.
TOUT ETAIT PARFAIT.
VOS SERVICES ETAIENT EXCELLENTS POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA FAMILLE.
PARFAIT.
LE PERSONNEL A FAIT DU BON TRAVAIL. MERCI.
TOUT ETAIT PARFAIT RIEN A DIRE. MERCI.
TRIS BEAU LOCAL.



IL SERAIT SOUHAITABLE QUE LA SALLE SE VIDE AVANT QUE LE CERCEUIL PARTE A LA CREMATION. BRUIT SEC ET DETAIL CHOQUANT.
LA PERSONNE QUI A FAIT LA CEREMONIE EST FROIDE ET N'A PAS SA PLACE. MUSIQUE NUL. J'AI DE MEILLEURS SOUVENIRS. A REVOIR.
IL SERAIT BIEN D'INDIQUER UN PEU MEILLEUR L'ENTREE DU CREMATORIUM A LA PORTE DU CIMETIERE.
PREVOIR UN ACCES DEPUS LE CIMETIERE.
MATERIALIZER UN DEPOSE MINUTES POUR LES PERSONNES A MOBILITEES REDUITE AU PLUS PRES DE LA RAMPE D'ACCES DES ESCALIERS.
LA MAUVASE SIGNALISATION.
PENSE A COMPLETER LA PANICARTE. PAS D'ACCES AUX PIETONS DU FUNERAIRES DU CREMATORIUM. UN PORTILLON EN HAUT DU CIMETIERE SERAIT LE BIENVENU.
SIGNALETIQUE A REVOIR.
LE CHANGEMENT D'ENTREE POUR LE CREMATORIUM N'EST PAS SUFFISAMMENT INDIQUE. PAR CONTRE UN PEU HAUTE.
SIGNALETIQUE A REVOIR.
UN SALON OU LA FAMILLE POURRAIT RESTER PENDANT LA CREMATION POUR ATTENDRE LA RENDESE DE L'URNE.
SIGNALETIQUE A REVOIR POUR LE CREMATORIUM.
SIGNALETIQUE PLUS PRESENTE.

Annexe VIII : Plaquette de communication

La crémation est un mode de sépulture choisi dans le respect des volontés du défunt. Les professionnels du crématorium sont à la disposition de la famille et des proches pour leur permettre de traverser cette séparation dans les meilleures conditions.



L'établissement est créateur de la certification de services QUALICERT® - La liste des engagements est disponible au crématorium



OGF est le délégataire officiel de la ville de Nevers pour l'exploitation de ce crématorium.
S.A. au capital de 40 904 385 €
RCS Paris 542 076 799
Habilitation n° 12-75-001
Habilitation crématorium 2002-58-03-29
OGF - Février 2015

CRÉMATORIUM

Adresse et Horaires

Crématorium de Nevers
Cimetière de l'Aiguillon
17, Rue des Grands Jardins
58000 NEVERS
Tél. : 03 86 59 05 18 / Fax : 03 86 59 04 58
Du 02 novembre au 31 mars, de 09h00 à 17h30
Du 1^{er} avril au 29 octobre, de 09h00 à 19h00
Fermé dimanche et jours fériés
Parking à disposition des familles



NEVERS



Accès

Depuis Cosne-sur-Loire :
Rejoindre la N151 en direction de La Charité-sur-Loire, continuer sur la D907 vers La Marche/Tronsanges/Nevers. Poursuivre sur l'A77 vers Nevers. Emprunter la sortie 33 Nevers Centre/Varennes-Vauzelles. Prendre ensuite la D907 vers Nevers Centre/Varennes-Vauzelles. Prendre à droite la Rue Henri Choquet, au rond-point prendre la 3^{ème} sortie. Continuer tout droit poursuivre sur la D267 (Rue des Grands Jardins). Voir plan.

Depuis Moulins :
Rejoindre la N7 en direction de Nevers, continuer sur l'A77. Emprunter la sortie 37 Nevers-Centre / La Guerche-sur-l'Aubois/Challuy/Sermoise-sur-Loire. Au rond-point prendre la 3^{ème} sortie vers Bourges/Nevers Centre / La Guerche-sur-l'Aubois/Challuy/Plagny. Et au rond-point suivant prendre la 1^{ère} sortie. Continuer tout droit, passer La Loire, au rond-point prendre la dernière sortie puis les quais et au rond-point prendre la 1^{ère} sortie ; Rue de Gonzague. Passer devant la Gare. A la place de la Fontaine d'Argent prendre la 2^{ème} sortie ; Rue du 13^{ème} de Ligne. Voir plan.



Une écoute professionnelle

Les professionnels du crématorium, spécialement formés, accueillent la famille, lui présentent et lui expliquent l'organisation de la cérémonie d'adieu. Celle-ci est réalisée par le crématorium à partir de musiques, de textes et d'un gestuel de séparation approprié, proposés par ce dernier.

Si la famille souhaite organiser une cérémonie personnalisée avec des musiques, des textes ou des poèmes qu'elle aura choisis, en faire un moment unique à l'image de la vie, des volontés du défunt et de ses sentiments, les professionnels du crématorium mettent à la disposition de l'opérateur funéraire mandaté par la famille la salle de cérémonie et ses équipements, à cet effet.

Un lieu adapté et serein

Les professionnels du crématorium, formés et attentifs, les salons d'accueil et la salle de cérémonie permettent de disposer d'un lieu adapté et serein pour se consacrer à l'ultime adieu rendu à un être cher.

L'hommage et le recueillement

La cérémonie d'adieu débute par l'accueil de la famille et de ses proches, se poursuit par l'hommage rendu au défunt et se termine par la séparation et le temps de mémoire. Elle se déroule dans un climat favorable au recueillement, à l'expression des sentiments des proches pour le défunt. La cérémonie et tous les rites qui peuvent s'y rattacher, la solidarité et la participation des proches permettent à la famille de commencer son deuil, dans de meilleures conditions.



Après toute cérémonie, une salle spécifique permet aux membres de la famille et aux proches qui le désirent, d'assister en toute intimité à l'entrée du cercueil pour la crémation.

La possibilité de rendre un hommage civil ou religieux

À la demande de la famille, un dernier hommage civil ou religieux peut être rendu au défunt au crématorium. La cérémonie religieuse est traditionnellement organisée dans un lieu de culte avant la crémation.

Toutefois, si la famille souhaite rendre un dernier hommage religieux au sein du crématorium, elle peut également, en accord avec les autorités culturelles, l'organiser au crématorium, dans la salle de cérémonie. Cette salle sonorisée permet la diffusion d'une musique d'ambiance et le recueillement en famille au moment de l'adieu.

La destination des cendres

L'urne contenant les cendres du défunt est remise à la famille ou à son mandataire après la crémation ou au plus tard le lendemain matin.

Aujourd'hui, de nombreux choix de destination de l'urne du défunt sont possibles et tous permettent à la famille et aux proches de disposer d'un lieu de souvenir, même en cas de dispersion.

Cependant, pour prendre le temps de la réflexion sur le lieu le plus adapté au dépôt définitif de l'urne, celle-ci peut être conservée au crématorium pendant une période qui ne peut excéder un an. L'urne peut être conservée, dans les mêmes conditions, dans un lieu de culte sous réserve de l'accord de l'association chargée de l'exercice du culte. Lorsque la famille a sereinement décidé de la destination des cendres du défunt, l'urne lui est remise au cours d'une cérémonie symbolique.



Notre civilisation et notre culture accordent une grande importance au souvenir des défunts, généralement rassemblés au sein du cimetière. Même en cas de crémation, ce besoin d'une trace et d'un lieu où souvenir demeure pour la famille et les proches.

Aujourd'hui, de nombreux choix de destination de l'urne du défunt sont possibles et tous permettent à la famille et aux proches de disposer d'un lieu de souvenir, même en cas de dispersion. Dans un cimetière ou un site cinéraire et sur autorisation du maire, l'urne peut en effet être inhumée dans une sépulture, déposée dans une case de columbarium ou encore scellée sur un monument funéraire. Dans les mêmes conditions, les cendres peuvent être également dispersées dans l'espace aménagé à cet effet du cimetière ou du site cinéraire.

Lorsqu'est fait le choix de la dispersion, de nombreux cimetières et sites cinéraires permettent de marquer le souvenir du défunt par des inscriptions sur des supports de la mémoire, adaptées aux souhaits de la famille.

Enfin, les cendres peuvent également être dispersées en pleine nature, à l'exception des voies publiques, après déclaration à la mairie du lieu de naissance du défunt.

Annexe IX : Tableau des immobilisations 2019

Description	Mise en service	prix acquisition	Dotations 2019	Amortiss. cumulés	Valeur nette comptable 2019
ECRAN 24 POUCES	01/04/2017	103,83	0	103,83	0,00
ORDINATEUR OPTIPLEX 3040	01/04/2017	395,00	98,75	271,57	123,43
VERIFICATION ANNUELLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES	01/04/2017	395,00	49,37	135,73	259,27
LIGNE DE FILTRATION	27/02/2018	453 800,00	24095,57	44 345,71	409 454,29
MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	01/04/2018	395,00	49,37	86,36	308,64
RACCORDEMENT ELECTRIQUE	27/02/2018	7 420,68	927,58	1 707,14	5 713,54
MISE EN ŒUVRE D'OUVRAGE DE FILTRATION	27/02/2018	5 836,00	729,5	1 342,56	4 493,44
STRUCTURE FOUR	27/02/2018	89 000,00	4725,66	8 697,21	80 302,79
REBRIQUETAGE LONG	27/02/2018	55 000,00	6111,11	11 246,96	43 753,04
4 TABOURETS KUADRA	01/04/2019	937,40	70,29	70,29	867,11
TABLE HAUTE RECTANGLE	01/04/2019	370,42	27,81	27,81	342,61
3 BOUTS DE CANAPE SOHO	01/04/2019	754,89	56,61	56,61	698,28
3 TABLES BASSES SOHO	01/04/2019	858,56	64,35	64,35	794,21
4 CONSOLES LINEA LOBBY	01/04/2019	1 257,04	94,32	94,32	1 162,72
4 BANQUETTES TOPAZE	01/04/2019	2 483,86	186,3	186,30	2 297,56
15 BRIDGE TOPAZE	01/04/2019	6 155,61	461,7	461,70	5 693,91
PUPITRE SALLE DE CEREMONIE	01/04/2019	1 034,43	77,58	77,58	956,85
MATERIEL HIFI-VIDEO	01/04/2019	31 116,21	2333,7	2 333,70	28 782,51
34 BANQUETTES MIKADO	01/04/2019	20 187,00	1514,07	1 514,07	18 672,93
TABLEAUX PLAQUES DECORATIVES	01/04/2019	1 236,00	92,7	92,70	1 143,30
MOBILIER EXTERIEUR BANC	01/04/2019	4 330,38	324,81	324,81	4 005,57
MOBILIER ADMINISTRATIF ARMOIRE	01/04/2019	1 118,19	83,88	83,88	1 034,31
2 PORTES URNE	01/04/2019	590,22	44,28	44,28	545,94
ECLAIRAGE INTERIEUR	01/04/2019	3 863,00	362,16	362,16	3 500,84
AMENAGEMENT DECORATIF	01/04/2019	9 756,97	914,76	914,76	8 842,21
TAXE AMENAGEMENT ET REDEVANCE ARCHEOLOGIE	01/04/2019	5 217,00	489,06	489,06	4 727,94
PANNEAUX SIGNALETIQUES INTERIEURS	01/04/2019	600,00	56,25	56,25	543,75
JOURS IMMOBILISES	01/04/2019	29 122,01	2730,15	2 730,15	26 391,86
CONTRÔLE TECHNIQUE PV HAND	01/04/2019	10 930,00	1024,65	1 024,65	9 905,35
ACCESSIBILITE PMR	01/04/2019	1 271,00	119,16	119,16	1 151,84
MISSION DE COORDINATION SECURITE PROTECTION SANTE	01/04/2019	11 430,00	1071,54	1 071,54	10 358,46
HONO ARCHITECTE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE	01/04/2019	134 601,88	12618,9	12 618,90	121 982,98
PV DE CONSTAT AFFICHAGE PC	01/04/2019	547,68	51,39	51,39	496,29
AFFICHAGE PERMIS DE CONSTRUIRE	01/04/2019	3 146,18	294,93	294,93	2 851,25
ASSURANCE TOUS RISQUES CHANTIER	01/04/2019	20 238,39	1897,38	1 897,38	18 341,01
ETUDE IMPACT RECONFIGURATION COMPLETE DU SITE	01/04/2019	11 340,00	1063,17	1 063,17	10 276,83
ETUDES PREALABLES ENQUETES PUBLIQUES	01/04/2019	3 090,96	289,8	289,80	2 801,16
DIAGNOSTIC AMIANTE PLOMB	01/04/2019	3 790,00	355,32	355,32	3 434,68
SONDAGE DE SOL	01/04/2019	4 470,00	419,04	419,04	4 050,96
PLATRIERIE	01/04/2019	6 392,10	599,22	599,22	5 792,88
ALIMENTATION GAZ	01/04/2019	4 114,38	385,74	385,74	3 728,64
ALIMENTATION ELECTRIQUE	01/04/2019	23 856,09	2236,5	2 236,50	21 619,59
CARRELAGE	01/04/2019	16 623,13	1558,44	1 558,44	15 064,69
SERRURERIE	01/04/2019	62 424,91	5852,34	5 852,34	56 572,57
ELECTRICITE	01/04/2019	49 232,91	4615,56	4 615,56	44 617,35
PLOMBERIE VMC CLIMATISATION	01/04/2019	121 274,17	11369,43	11 369,43	109 904,74
PEINTURE	01/04/2019	30 781,55	2885,76	2 885,76	27 895,79
MENUISERIE INTERIEURE-FAUX PLAFONDS	01/04/2019	110 181,24	10329,48	10 329,48	99 851,76
CLOISONS-DOUBLAGES-PLAFONDS SUSPENDUS	01/04/2019	47 321,82	4436,46	4 436,46	42 885,36
MENUISERIE EXTERIEURE	01/04/2019	88 157,71	3725,01	3 725,01	84 432,70
COUVERTURE	01/04/2019	28 884,57	1220,49	1 220,49	27 664,08
CHARPENTE	01/04/2019	50 339,21	2126,97	2 126,97	48 212,24
GROS ŒUVRE-RAVALEMENT	01/04/2019	420 690,00	17775,63	17 775,63	402 914,37
TERRASSEMENT ASSAINISSEMENT VRD ESPACES VERTS	01/04/2019	94 311,14	3985,02	3 985,02	90 326,12
RETELEMENTS DE SOL	01/04/2019	38 963,78	3652,83	3 652,83	35 310,95
MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	01/04/2019	2 983,41	279,72	279,72	2 703,69
MATERIEL ADMINISTRATIF	22/05/2019	1 040,00	63,49	63,49	976,51
JOURS IMMOBILISES	30/06/2019	676,25	42,53	42,53	633,72
REFECTION COUVERTURE	15/07/2019	29 019,00	770,33	770,33	28 248,67
MACONNERIE DEMOLITION INT EXT COUVERTURE PEINT	25/09/2019	133 845,90	4434,8	4 434,80	129 411,10
JOURS IMMOBILISES	30/09/2019	1 341,80	42,17	42,17	1 299,63
MOBILIER	31/10/2019	662,47	11,02	11,02	651,45
CAMERA DOME 361R	27/12/2019	771,19	0,79	0,79	770,40
TOTAL		2 302 079,52	148 376,70	179 526,86	2 122 552,66